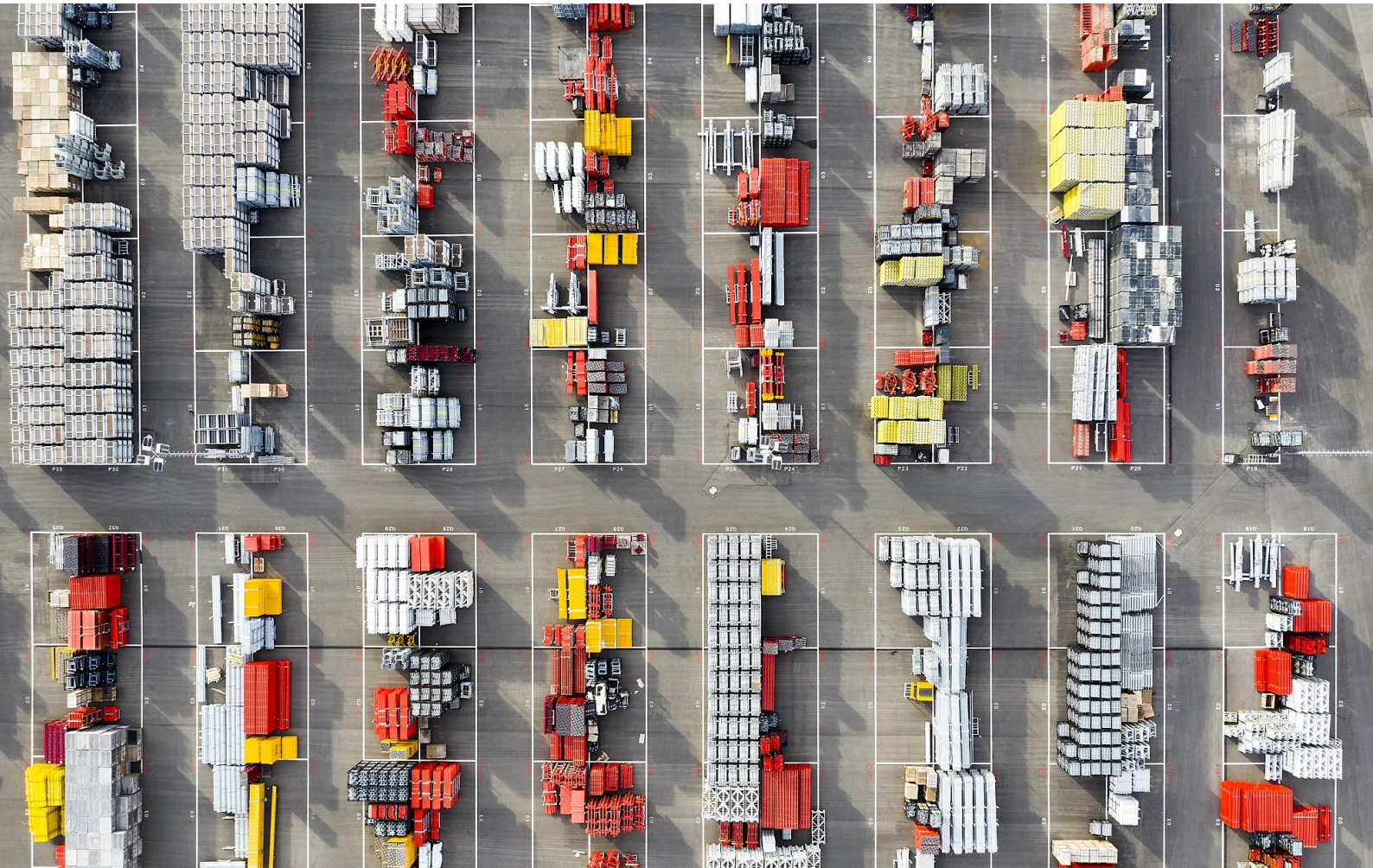


Schweizerische Exportrisikoversicherung
Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni
Swiss Export Risk Insurance



Rapport de gestion 2025

Minimise risks. Maximise exports.

Contenu

1	Chiffres-clés.....	4
2	Préambule	7
3	Rapport annuel	10
3.1	Exercice 2025	10
3.2	Gestion des risques et politique de couverture	18
3.3	Comparaison pluriannuelle	23
3.4	Sur le terrain	28
4	Développement durable	30
5	Gouvernance d'entreprise.....	31
5.1	Organisation et personnel	31
5.2	Personnel et organigramme	34
5.3	Rémunérations	38
6	Rapport financier	40
7	Comptes annuels	41
7.1	Compte de résultat	41
7.2	Bilan	42
7.3	Tableau des flux de trésorerie	43
7.4	Preuve d'autofinancement	44
7.5	Compte de résultat par rubrique	45
8	Annexe aux comptes annuels.....	49
8.1	Principes d'inscription au bilan et d'évaluation	49
8.2	Commentaires sur les comptes annuels	54
8.3	État du capital	59
8.4	Divers.....	60
9	Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	61

1 Chiffres-clés

Nouvel engagement
en CHF millions

2 303

Résultat de l'activité d'assurance
en CHF millions

101

Part des clients PME

79 %

Charges des sinistres
en CHF millions

55

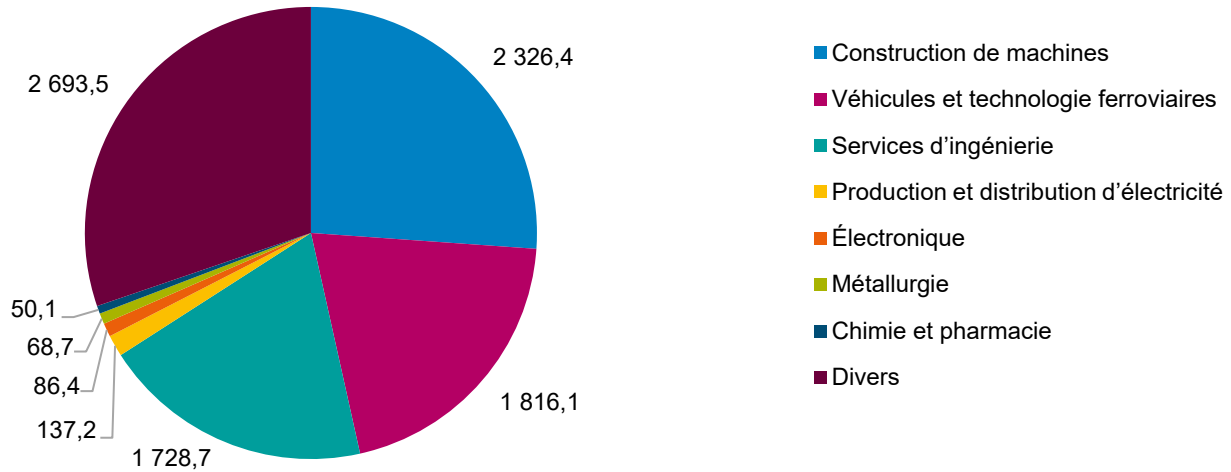
Autofinancement
en CHF millions

16

d'excédent de couverture dans le calcul
d'autofinancement.

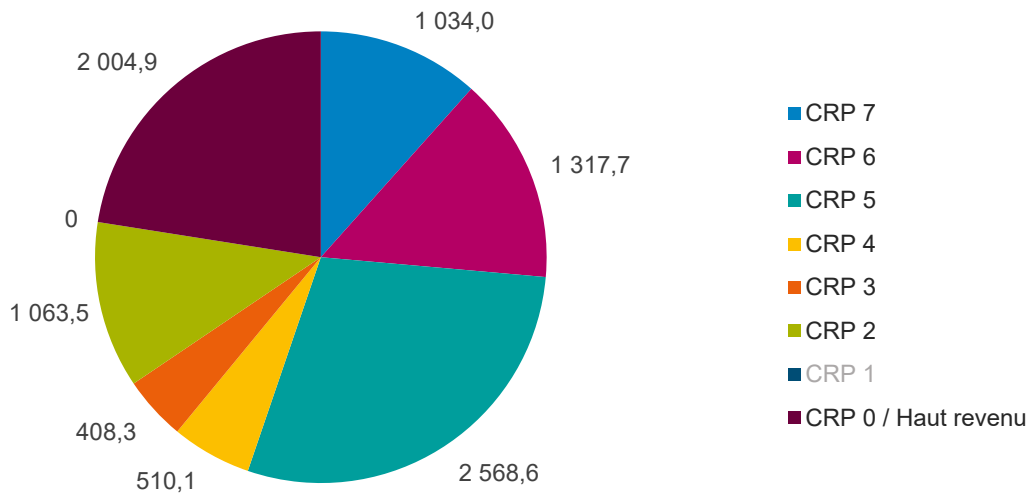
Engagement par industrie 2025

en CHF mio., état au 31 décembre 2025



Engagement par catégorie de risque pays de l'OCDE (CRP)

en CHF mio., état au 31 décembre 2025



Engagement total
en CHF millions

8 907

Engagement d'assurance en CHF mio.	31.12.2025	31.12.2024
Plafond d'engagement	14 000	14 000
Engagements de l'assurance	11 393	9 865
Niveau d'exposition en CHF mio.	31.12.2025	31.12.2024
Engagement: polices d'assurance (PA)	8 907	8 210
Accords de principe (AP)	2 486	1 655
Exposition	11 393	9 865
Nouvelle exposition en CHF mio.	2025	2024
Nouvel engagement: polices d'assurance (PA)	2 303	1 765
Accords de principe (AP)	2 012	969
Bilan en CHF mio.	31.12.2025	31.12.2024
Liquidités et placements	3 422	3 349
Créances résultant de sinistres et de restructurations	127	131
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	47	67
État des primes non acquises et provisions	584	584
Capital	3 019	2 991
Compte de résultat en CHF mio.	2025	2024
Primes acquises	97	90
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement	4	4
Charges des sinistres	-55	-15
Résultat de rééchelonnement	5	26
Résultat de l'activité d'assurance	51	105
Charges de personnel	-17	-17
Autres charges d'exploitation, amortissements inclus	-14	-14
Résultat financier	-6	2
Autres produits	4	3
Résultat d'exploitation	18	79
Intérêts créditeurs sur placements	9	20
Résultat d'entreprise (RE)	27	99
Personnel	31.12.2025	31.12.2024
Nombre	92	88
Équivalents temps plein	84,6	82,0
Nombre d'équivalents temps plein en moyenne annuelle	83,9	80,9

2 Préambule

«Notre ambition est de créer de la stabilité et d'offrir aux entreprises suisses des perspectives fiables dans le commerce international.»



La présidente du conseil d'administration Barbara Hayoz et le directeur Peter Gisler

Notre orientation dans un monde en pleine mutation

Le climat d'incertitude international accroît la nécessité d'une couverture des risques fiable pour les exportateurs.

Nous vivons à une époque où l'imprévisibilité est croissante. Les certitudes s'effritent à l'échelle mondiale et les prévisions se fragilisent. Les tensions géopolitiques, les guerres persistantes, l'instabilité sécuritaire, les inclinations protectionnistes dans le commerce mondial, les conséquences du changement climatique, la recrudescence des flux migratoires et la pression croissante exercée sur les systèmes démocratiques influencent durablement l'environnement international.

Ces évolutions touchent également directement l'économie d'exportation suisse. Les risques, qu'ils soient politiques, économiques ou financiers, augmentent pour les entreprises tournées vers l'exportation. L'orientation est essentielle dans ce contexte difficile. C'est précisément là qu'intervient l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV: notre ambition est de créer de la stabilité, de garantir la sécurité et d'offrir aux entreprises suisses des perspectives fiables dans le commerce international.

De la stabilité pour la Suisse, place industrielle et tertiaire

Les risques politiques et économiques stimulent la demande en assurances contre les risques à l'exportation soutenues par l'État.

Lors de l'exercice 2025, la SERV a encore apporté une contribution substantielle à la stabilité et à la compétitivité de la place industrielle et tertiaire qu'est la Suisse. La demande envers nos solutions d'assurances s'est maintenue à un niveau élevé. Les couvertures contre les risques politiques, les défauts de paiement et les incertitudes économiques dans les pays émergents et en développement ont été particulièrement demandées.

Grâce à notre offre, nous aidons les entreprises suisses à assurer leurs relations d'exportation existantes et à conquérir de nouveaux marchés, même là où les risques en soi seraient à peine supportables. Ainsi, la SERV soutient non seulement les exportateurs, mais elle consolide aussi globalement la position de l'économie suisse à l'échelle internationale.



«Dans un monde où l'incertitude est croissante, une couverture fiable devient un facteur concurrentiel décisif.»

Barbara Hayoz
Présidente du conseil d'administration

Développement stratégique conséquent

Pour l'exercice considéré, la SERV a poursuivi avec logique son orientation stratégique. Le développement continu de nos produits, l'optimisation des processus internes ainsi qu'un traitement efficace et orienté vers la clientèle des opérations d'assurance ont été au centre de nos préoccupations.

Le nouveau portail client renforce l'efficacité, la transparence et les partenariats.

Un jalon important a été le lancement du nouveau portail client au début décembre 2025. Celui-ci facilite l'accès à nos services, améliore la transparence et renforce la collaboration de la SERV avec les exportateurs, les banques et les institutions partenaires. En parallèle, des optimisations de processus ciblées ont permis d'améliorer encore notre qualité de traitement et notre efficacité.

Le conseil d'administration a nommé Cristina Schulze-Bergmann au poste de directrice de la SERV. Elle succèdera le 1^{er} avril 2026 à Peter Gisler, qui quittera ses responsabilités opérationnelles en raison de son départ à la retraite.

Agir de manière responsable et assurer la pérennité

Une attention particulière a été portée à l'évaluation responsable des risques. En 2025 également, la SERV a examiné avec soin les projets en tenant compte des aspects économiques, écologiques et sociaux. Les normes internationales sont restées une référence incontournable. Cette approche globale est l'expression de notre identité: la croissance pérenne des exportations implique une action responsable. Notre pratique en matière de contrôle nous permet de contribuer au positionnement à long terme de la Suisse en tant que partenaire commerciale fiable et responsable.

La stabilité financière est la condition sine qua non pour pouvoir réagir avec flexibilité aux risques et aux évolutions du marché, et vaudra pour l'avenir également.

D'un point de vue financier, la SERV a poursuivi son développement positif. Son portefeuille d'assurances est resté largement diversifié et la gestion des risques a prouvé son efficacité malgré des conditions de marché difficiles. Son assise financière solide permet à la SERV de garantir une exécution fiable et durable de son mandat légal.

Un rôle renforcé dans la politique économique extérieure

La révision de la loi et le mandat GIP accroissent l'importance stratégique de la SERV.

L'exercice 2025 a confirmé le rôle central que joue la SERV en tant qu'instrument de la politique économique extérieure de la Confédération. De par son activité, la SERV renforce la compétitivité internationale de l'économie d'exportation suisse et aide les entreprises à exploiter durablement les opportunités qui se présentent à elles sur les marchés mondiaux.

En automne 2025, le Conseil fédéral a décidé d'engager la révision partielle de la loi sur la SERV. L'objectif est de créer les conditions pour pouvoir à l'avenir adapter rapidement l'offre de la SERV à l'évolution des conditions du marché et pour renforcer encore la compétitivité des exportateurs suisses. En outre, la SERV a une autre mission d'importance stratégique: reprendre le mandat de grands projets d'infrastructure (GIP) au 1^{er} janvier 2026, dont l'objectif est de faciliter l'accès des entreprises suisses à des projets d'infrastructure attractifs à l'étranger.



«Notre mission consiste à rendre les risques supportables afin que les entreprises suisses puissent saisir les opportunités qui s'offrent à elles.»

Peter Gisler
Directeur

Nous tenons à remercier notre clientèle pour la confiance qu'elle témoigne envers la SERV ainsi que pour les nombreux entretiens constructifs qui nous ont souvent fourni d'importantes suggestions pour le développement de la SERV. Nous serons heureux de continuer à vous accompagner avec un engagement total dans vos opérations d'exportation.



Barbara Hayoz
Présidente du conseil d'administration



Peter Gisler
Directeur

3 Rapport annuel

3.1 Exercice 2025

Lors de l'exercice 2025, la SERV a approuvé 588 nouvelles demandes d'assurance. Le volume des couvertures a fortement augmenté par rapport à l'année précédente. La SERV a assuré les principales opérations d'exportation en Angleterre, en Pologne, aux États-Unis et en Turquie.

Recettes de primes
en CHF millions

136,6

Nouvel engagement
en CHF milliards

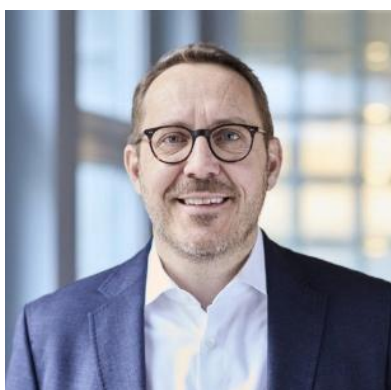
2,3

Pendant l'exercice 2025, la SERV a émis de nouvelles polices d'assurance destinées aux exportateurs suisses pour un montant de CHF 2,302 milliards. La part des PME dans la clientèle de la SERV reste stable à 79 pour cent par rapport à l'année précédente.

Le nouvel engagement, qui affiche une valeur de CHF 2,303 milliards, est largement supérieur à celui de l'année précédente (CHF 1,765 milliard). La majeure partie provient de la région Europe de l'Est et Asie centrale, suivie par l'Europe de l'Ouest, ainsi que les régions Proche-Orient et Afrique du Nord. Le principal nouvel engagement de la SERV concerne le financement d'une installation de valorisation énergétique des déchets en Angleterre. D'autres pays ont également fait l'objet de nouveaux engagements pour un montant supérieur à CHF 100 millions, comme la Turquie (divers secteurs), les États-Unis (énergies renouvelables), les Émirats arabes unis (machines) et l'Angola (électrification et infrastructures hydrauliques).

Comme observé historiquement, les chiffres concernant les engagements ont été fortement influencés par quelques grands projets. Comme au cours de l'exercice précédent, la SERV a soutenu en 2025 divers projets d'infrastructure dans les secteurs ferroviaire et énergétique. Pour le financement de grands projets, la SERV apporte souvent son soutien sous la forme d'assurances de crédit acheteur.

Avec CHF 136,6 millions, la recette de primes a atteint son troisième niveau historique depuis la création de la SERV. La recette de l'activité d'assurance de l'exercice 2025, qui atteint CHF 100,8 millions, comprend des intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnements qui ne s'élèvent plus qu'à CHF 3,6 millions. Les charges des sinistres, qui s'élèvent à CHF 55,0 millions, sont légèrement inférieures à la moyenne à long terme.



«Rien qu'en 2025, nous avons pu réaliser cinq grands projets d'infrastructure et offrir ainsi de nouvelles opportunités d'affaires à 47 sous-traitants suisses.»

Lars Ponterlitschek
Chief Insurance Officer

Points clés de l'acquisition: stratégie Pathfinding et initiative auprès des banques régionales

En 2025, la SERV a concentré ses efforts de prospection sur deux axes: la poursuite de la stratégie Pathfinding et la mise en œuvre de «l'initiative auprès des banques régionales», dans le cadre de laquelle la SERV souhaite attirer systématiquement l'attention des banques actives également au niveau régional sur son offre et familiariser les conseillères et conseillers à la clientèle entreprises aux produits de la SERV.

En collaboration avec le Secrétariat d'État à l'économie SECO, Switzerland Global Enterprise (S-GE), Swissmem, Swissrail et suisse.ing, la SERV constitue la Team Switzerland Infrastructure, qui fait la promotion des compétences de l'industrie suisse pour les projets d'infrastructure internationaux sur les marchés des acheteurs d'une part, et des possibilités de financement attrayantes incluant une couverture de la SERV d'autre part.

Dans l'exercice considéré, le SECO a suggéré de mettre la responsabilité générale du mandat grands projets d'infrastructure lancé par la Confédération en 2019 entre les mains de la SERV à partir de 2026, après la phase de lancement jusqu'ici réussie. La collaboration bien rodée avec les services fédéraux, les associations et S-GE sera donc poursuivie.

Les efforts évoqués ont apporté 43 nouveaux clients directs à la SERV. En outre, cinq projets d'infrastructure assurés avec des entreprises générales étrangères ont permis d'impliquer 47 sous-traitants suisses dans les opérations.

Évolution des chiffres en matière de demandes et de nouvelle exposition

Le nombre de demandes approuvées se maintient à un niveau stable, mais est inférieur à la moyenne.

En 2025, la SERV a approuvé 588 nouvelles demandes, dont 415 polices d'assurance (PA) et 173 accords de principe (AP). La valeur des 588 demandes dépasse légèrement celle de l'exercice précédent, mais reste inférieure aux chiffres atteints précédemment.

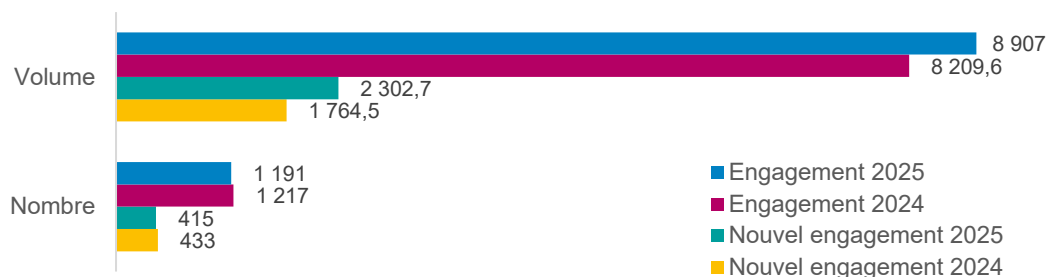
Outre les polices d'assurances susmentionnées, la nouvelle exposition comprend également les accords de principe (AP) pour les contrats des opérations d'exportation restant à conclure. La nouvelle exposition a augmenté de 58 pour cent pour atteindre CHF 4,315 milliards, une augmentation qui est principalement due aux grands projets. Comme d'habitude, l'ampleur des engagements d'assurance a varié dans une large fourchette. Les montants oscillaient entre CHF 16 800 pour une assurance de crédit fournisseur et CHF 441,6 millions dans le cadre d'une assurance de crédit acheteur. Comme à l'accoutumée, la SERV a avant tout assuré des opérations pour des PME suisses.

Les produits ayant rencontré le plus de succès sont la garantie de «Bonds» et l'assurance de crédit fournisseur.

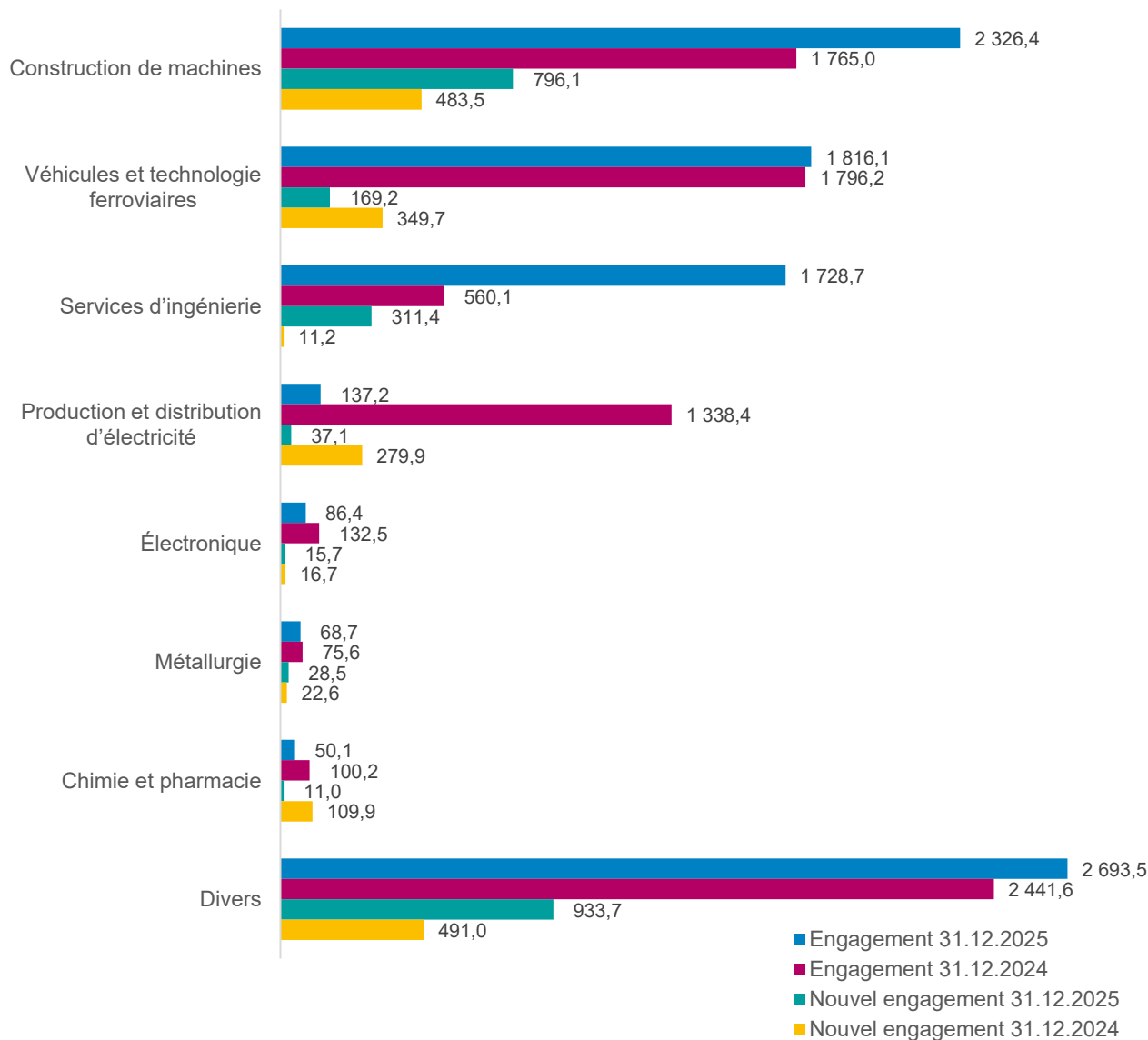
Le volume des AP nouvellement émis a doublé par rapport à son faible niveau de l'exercice précédent pour atteindre CHF 2,012 milliards. Les produits traditionnels les plus fréquemment utilisés sont la garantie de «Bonds» et l'assurance de crédit fournisseur, qui représentent 84 pour cent du volume. De la nouvelle exposition, 82 pour cent concernaient des opérations de crédit présentant des durées de plus de deux ans.

Pour les PME, les produits de liquidités revêtent une importance particulière. Figurent parmi ces derniers les assurances de crédit de fabrication et les garanties de «Bonds». Le nombre d'assurances de crédit de fabrication établies est passé de 42 à 45 en 2025. Le nombre de garanties de «Bonds» émises a diminué de 174 à 158.

Aperçu engagement et nouvel engagement (total) en CHF mio., état au 31 décembre 2025

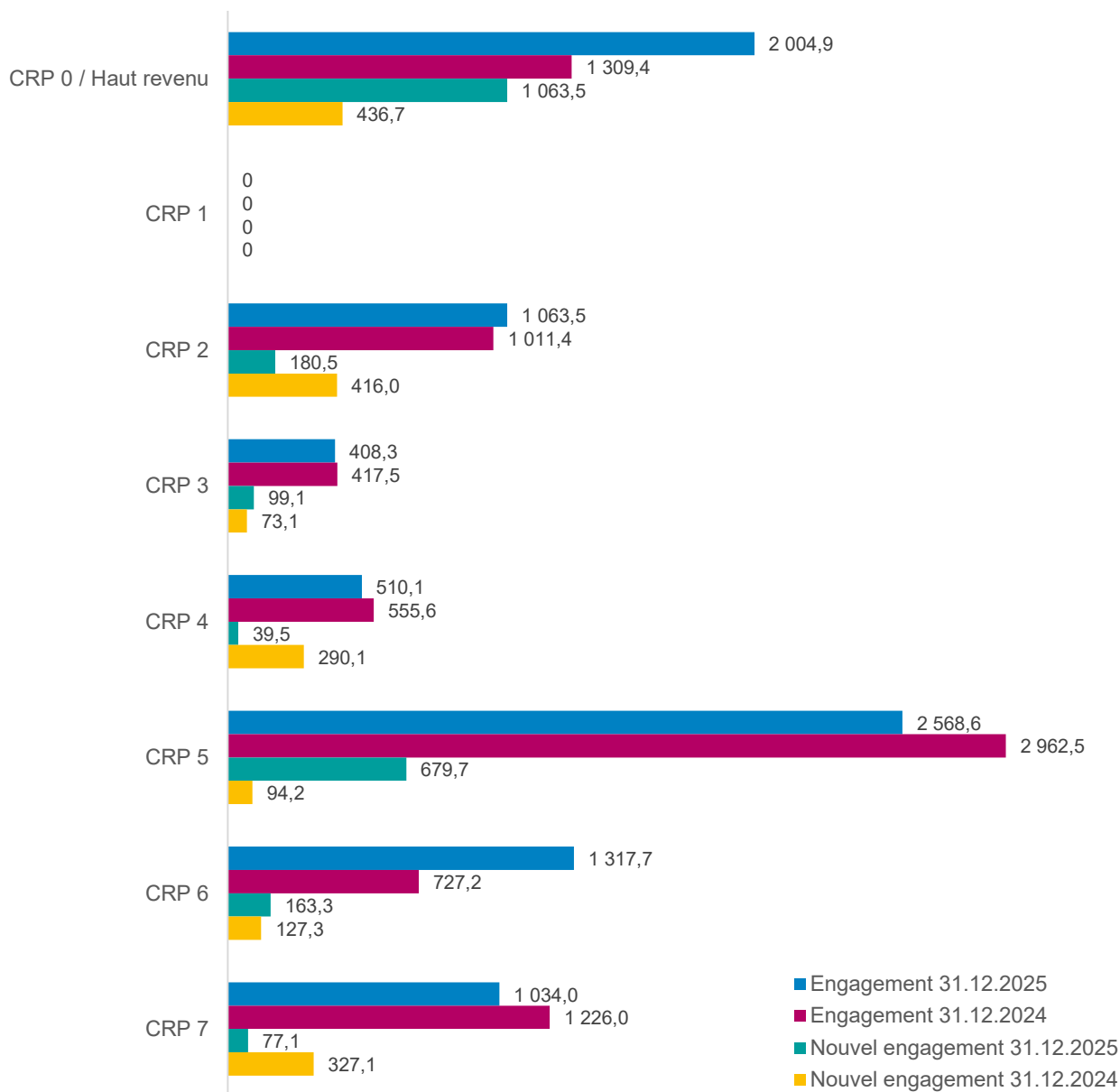


Engagement et nouvel engagement par industrie des exportateurs en CHF mio., état au 31 décembre 2025

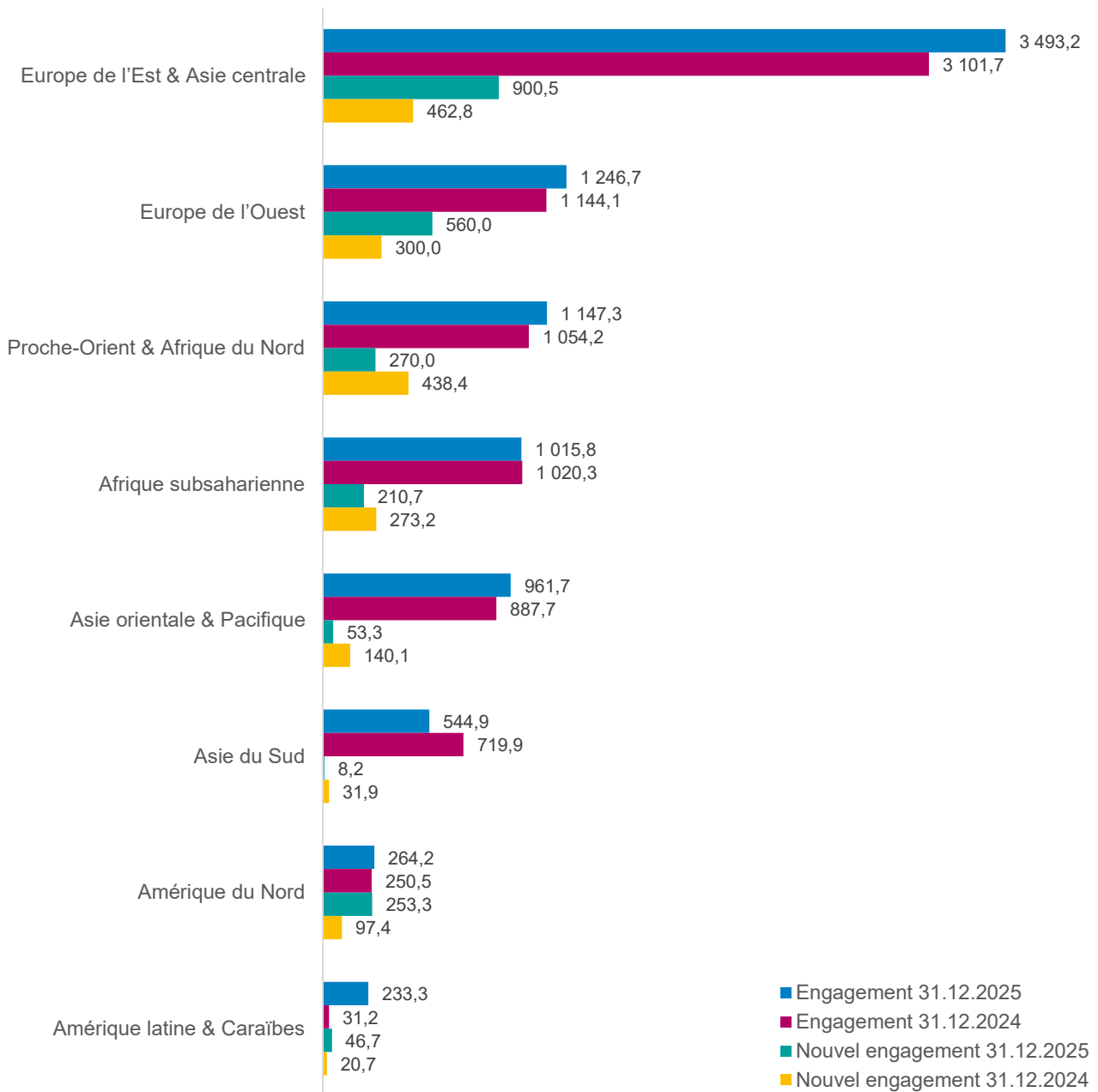


Engagement et nouvel engagement par catégorie de risque pays de l'OCDE (CRP)

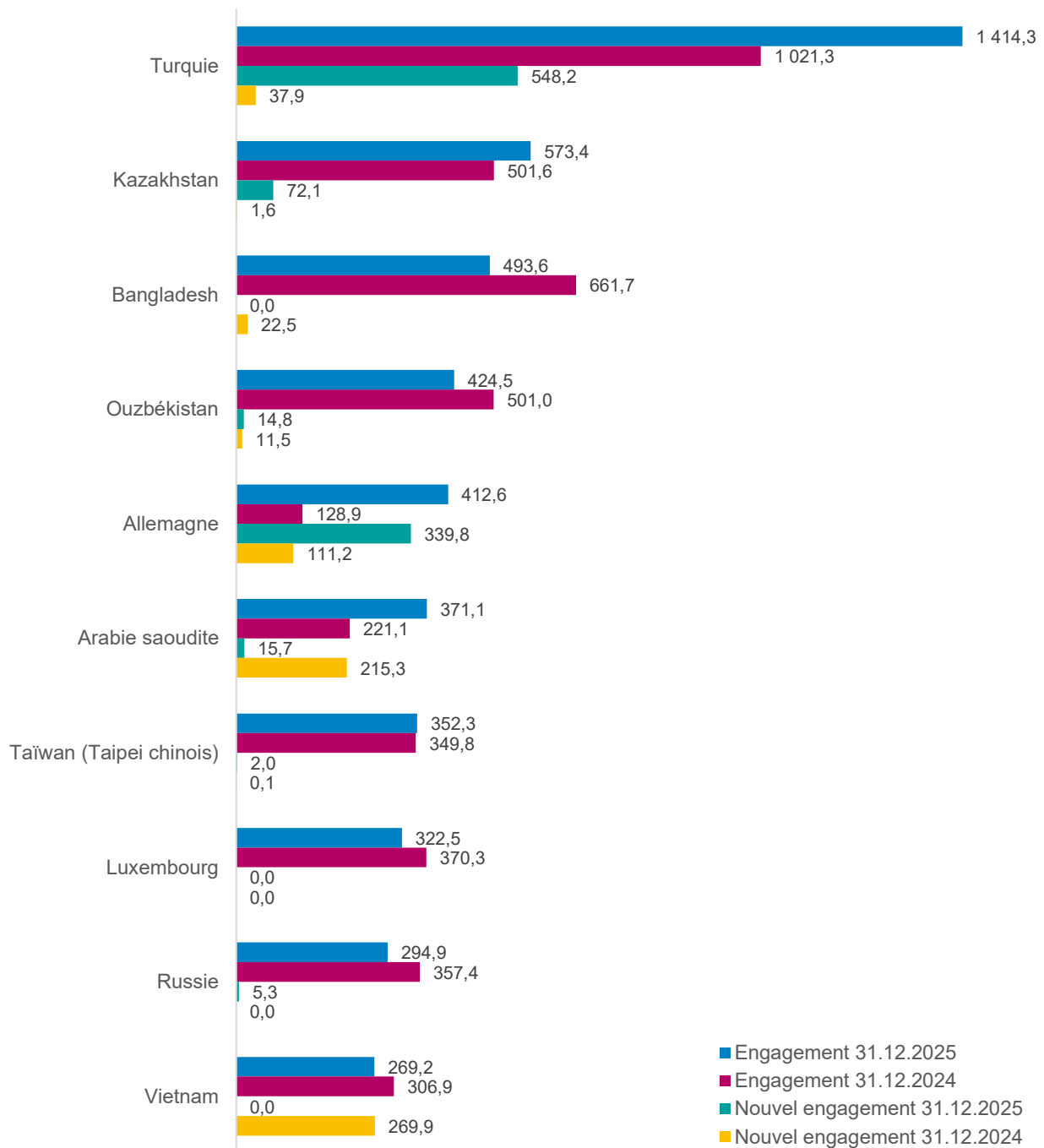
en CHF mio., état au 31 décembre 2025



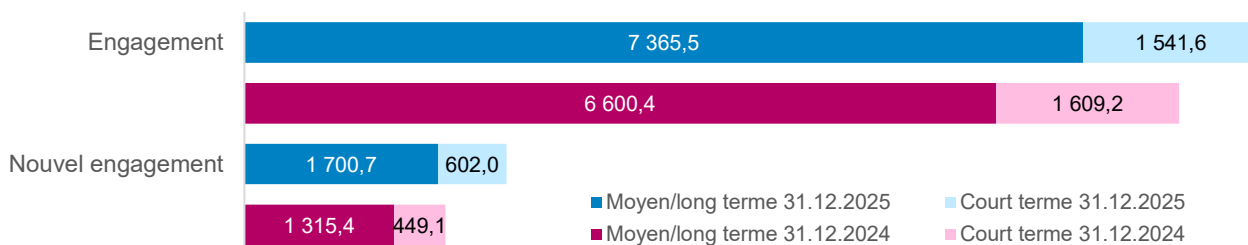
Engagement et nouvel engagement par région en CHF mio., état au 31 décembre 2025



Engagement et nouvel engagement par pays en CHF mio., état au 31 décembre 2025



Engagement et nouvel engagement par durée de crédit en CHF mio., état au 31 décembre 2025



État de l'exposition et de l'engagement

L'exposition de la SERV s'élevait à CHF 11,393 milliards au 31 décembre 2025, soit CHF 1,528 milliards de plus qu'au terme de l'exercice précédent. L'engagement s'élevait à CHF 8,907 milliards à la date de référence du bilan, soit CHF 697,4 millions de plus qu'au terme de l'exercice précédent. Le montant des AP a augmenté de CHF 831,1 millions par rapport à l'année précédente, passant à CHF 2,486 milliards.

L'exposition et l'engagement affichent une croissance.

La plus forte exposition par pays de la SERV revient à la Turquie – comme c'était déjà le cas ces dernières années – avec CHF 1,829 milliards. L'Arabie saoudite s'est désormais hissée à la deuxième place de la liste des pays par exposition.

En ce qui concerne la Russie, l'exposition a continué à diminuer grâce à des réductions de risques dans les affaires existantes. Depuis 2022 et les sanctions adoptées à l'encontre de la Russie, la SERV n'est plus autorisée à assurer de nouveaux projets dans ce pays. Le reste de l'engagement comprend encore CHF 294,9 millions, ce qui correspond à une réduction des risques de CHF 62,4 millions par rapport à l'exercice précédent.

Sinistres et créances

Sinistres 2025

+24

Durant l'exercice considéré, la SERV a enregistré 24 nouveaux sinistres, pour lesquels elle a versé CHF 35,1 millions d'indemnités. La majeure partie des sinistres concernait des cas mineurs. Se sont ajoutés à cela deux sinistres de taille moyenne aux États-Unis d'Amérique ainsi qu'un sinistre aux Émirats arabes unis. Au total, les indemnités versées se sont élevées en 2025 à CHF 121,7 millions dont CHF 86,6 millions concernaient les indemnités de sinistres de l'exercice précédent.

La SERV a réussi à prévenir certains sinistres pendant l'exercice considéré en adoptant une approche proactive dans la prévention des risques. Cela s'est traduit par la mise en place de mesures telles que des restructurations d'échéances et des extensions de couvertures.

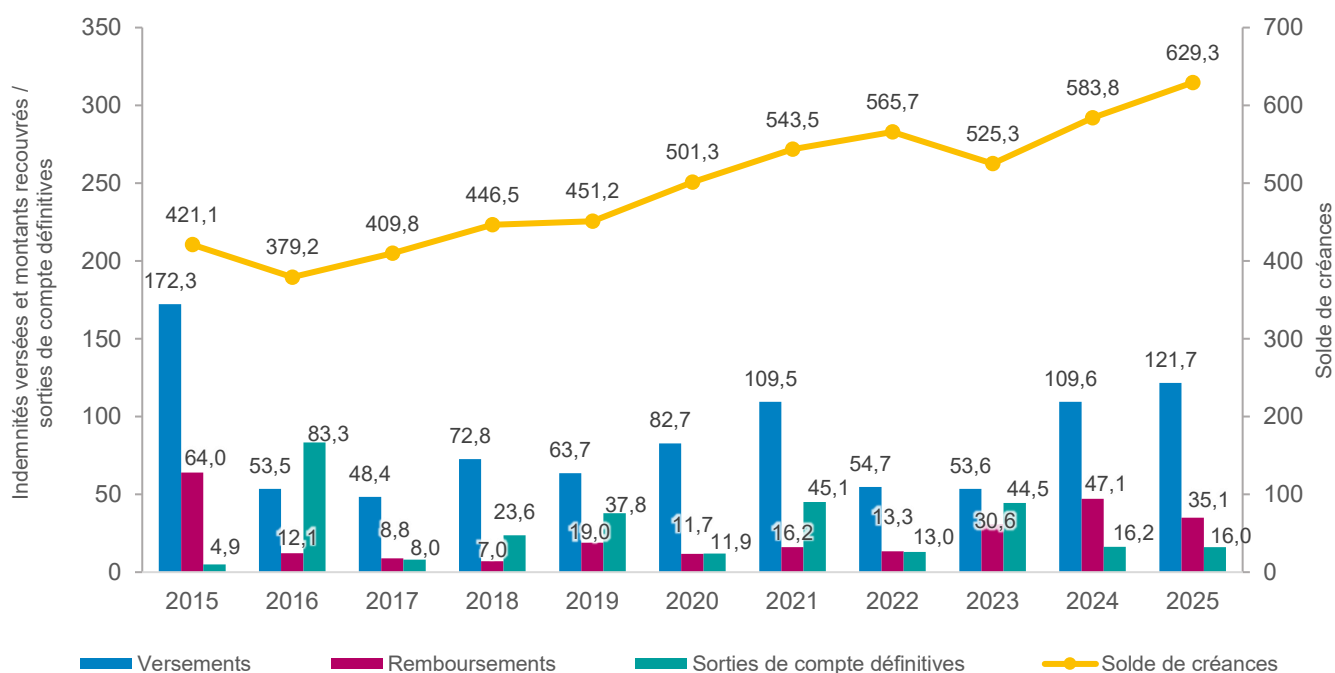
Indemnités versées en CHF millions

121,7

Les années passées ont été marquées par des crises qui ont encore des répercussions sur la charge des sinistres. La SERV a constitué à cet effet des réserves financières d'un montant normal, car il n'y a pas eu jusqu'à présent de vague de sinistres en provenance des nouvelles régions en crise.

En 2025, 232 sinistres ont été traités dans un total de 42 pays. Le recouvrement dépend fortement du pays et de la volonté ou capacité de payer du débiteur, et s'avère souvent difficile et fastidieux. La mise en œuvre de poursuites dans le pays débiteur concerné se conclut cependant régulièrement par un succès. Le soutien d'acteurs politiques tels que les ambassades a parfois un effet très positif sur les recouvrements. Les principaux montants recouverts durant l'exercice considéré sont issus d'Inde avec CHF 2,5 millions et du Bangladesh avec CHF 2,0 millions.

Vue d'ensemble des dommages et créances en CHF mio., état au 31 décembre 2025



Restructurations et rééchelonnements de dettes

Le cadre commun sert à traiter les dettes en dehors de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD).

En novembre 2020, les pays du G20, les membres du Club de Paris et d'autres pays créanciers se sont accordés sur un cadre commun. L'objectif de ce cadre est de trouver une solution pour les pays qui ont besoin d'aide au-delà de l'ISSD pour surmonter leurs problèmes de liquidités ou dont la dette publique n'est pas viable.

Des traitements de dettes entrant dans le cadre commun ont été convenus pour le Tchad, la Zambie, le Ghana et l'Éthiopie. La SERV, ou plutôt la Suisse, est concernée en Zambie, au Ghana et en Éthiopie. En 2025, les négociations bilatérales sur la restructuration de la dette avec les pays débiteurs ont été intensifiées avec ces trois pays.

Le Club de Paris est un forum de négociation international dédié au rééchelonnement de la dette de pays surendettés.

En 2025, les créanciers de Cuba ont obtenu un nouvel accord de rééchelonnement et des modalités adaptées avec le gouvernement cubain, et un premier versement a été réalisé.

Tous les autres pays énumérés dans le tableau «Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement» (p. 57) avec lesquels des accords de rééchelonnement ont été conclus au Club de Paris ont honoré leurs obligations de paiement durant l'exercice considéré.

3.2 Gestion des risques et politique de couverture

La SERV entretient une gestion des risques efficace et systématique, qui fait partie intégrante des processus commerciaux et processus de gestion.

Gestion du risque et propension au risque

La gestion des risques à la SERV garantit une capacité à supporter des risques et un autofinancement à long terme.

Afin de garantir et de développer en permanence un système de contrôle interne (SCI) et une gestion des risques appropriés, la SERV exploite un système global de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise. Cela permet une évaluation annuelle échelonnée des risques, y compris des risques critiques, émergents et risques de concentration. Des analyses de scénarios et de sensibilité sont également réalisées. La gestion des risques à l'échelle de l'entreprise est traitée au moins deux fois par an par le conseil d'administration.

Les risques majeurs liés aux processus clés sont réduits grâce à des contrôles efficaces réalisés dans le système de contrôle interne. Ces mesures sont complétées par un système de gestion de la conformité (CMS) et soutenues par une surveillance et un contrôle continus de la propension au risque.

Le CPR est calculé en considérant tous les éléments d'actifs exposés au risque de non-paiement.

Sur la base du BCM, nous améliorons en permanence le degré de maturité de l'organisation de crise.

S'appuyant sur les évolutions du marché et, surtout, sur les prévisions commerciales de ses principaux clients, la SERV examine régulièrement ses capacités restantes par rapport au capital porteur de risque (CPR) et à l'exploitation du plafond d'engagement afin de garantir une capacité à supporter les risques à long terme.

Afin d'améliorer la résilience de la SERV, un travail a été réalisé en 2024 et 2025 sur la gestion de la continuité des activités de la SERV (Business Continuity Management, BCM). Cela nous permet de garantir que notre organisation reste opérationnelle même en cas de crise ou de dysfonctionnements (comme des cyberattaques, des catastrophes naturelles ou des pannes techniques), qu'elle maintient ses fonctions critiques et que nous pouvons rétablir nos processus commerciaux dans les plus brefs délais après une crise.

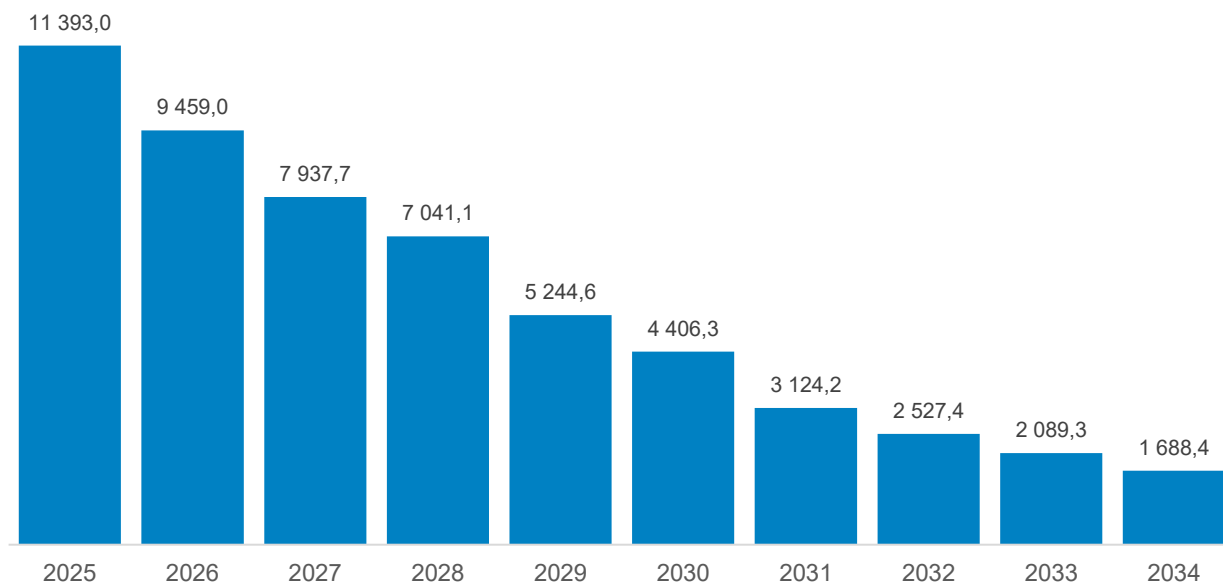
Engagement de l'assurance

Le plafond d'engagement fixé par le Conseil fédéral s'élève à CHF 14 milliards et était utilisé à 81,4 pour cent au 31 décembre 2025.

Le Conseil fédéral fixe un plafond d'engagement qui définit le montant maximal des engagements d'assurance de la SERV. Ce plafond d'engagement se monte actuellement à CHF 14 milliards et était exploité à 81,4 pour cent fin 2025. Une demande d'augmentation du plafond d'engagement a été déposée en fin d'année au SECO.

Dans le cas d'opérations d'exportation d'une portée particulière, il incombe également au conseil d'administration (CA) d'informer le SECO en avance afin que le Conseil fédéral puisse donner des directives. En 2025, six opérations d'exportation ont été soumises au processus d'identification des opérations ayant un caractère politique sensible susceptibles de revêtir une portée particulière.

Expiration de l'engagement de l'assurance de la SERV en CHF mio.



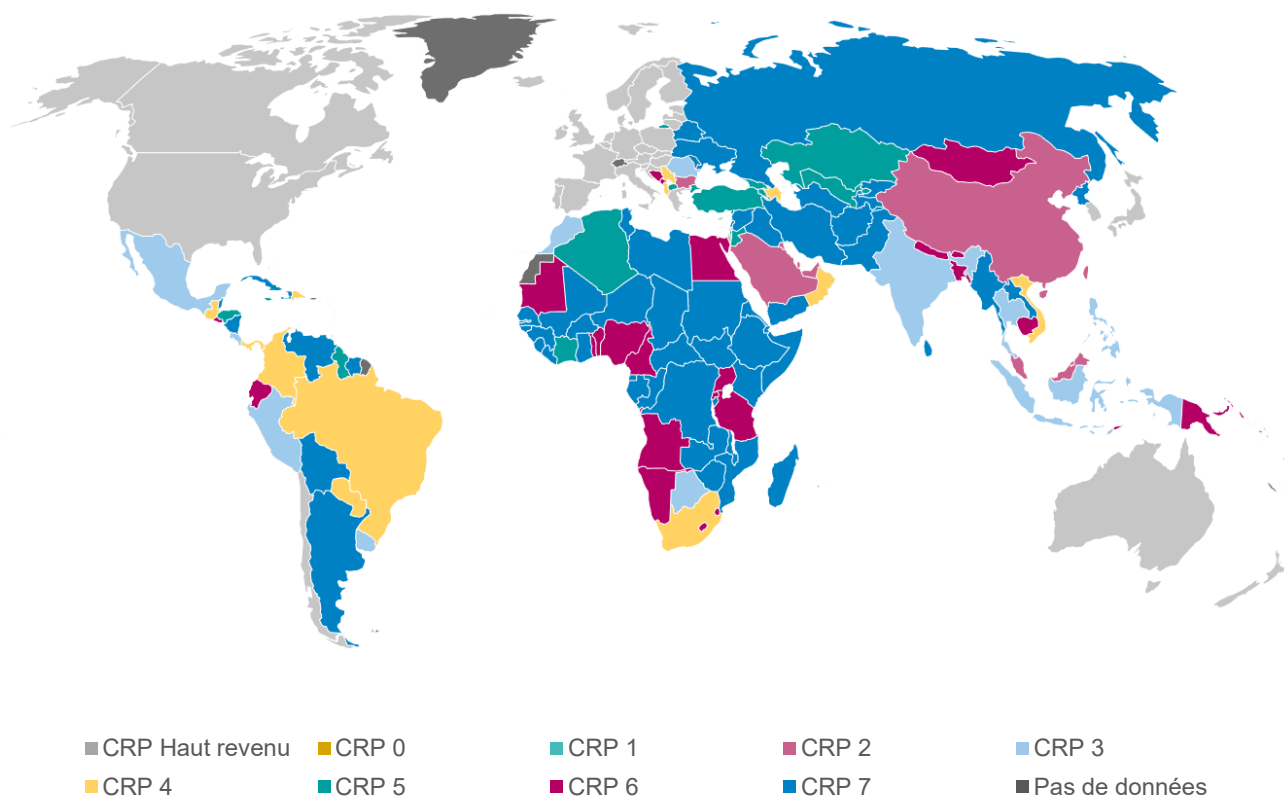
Politique de couverture

La politique de couverture donne des informations sur les possibilités d'assurance de la SERV par pays, catégorie de sujet de risque et durée.

La politique de couverture de la SERV définit pour chaque pays les principes généraux de couverture par catégorie de sujet de risque (état, banques ou entreprises privées). Elle constitue un instrument important dans le contrôle du risque de l'activité d'assurance. Elle prend également en compte les évolutions économique, financière et politique d'un pays, les dispositions de l'OCDE, ainsi que les éventuelles modifications des directives contenues dans le mandat légal, par exemple les sanctions. Outre ses propres analyses, la SERV prend également en compte des sources externes, par exemple les estimations d'agences de notation reconnues ou les catégories de risque pays (CRP) de l'OCDE. La classification des pays dans les catégories CRP est régulièrement vérifiée par le Groupe d'experts en risque pays de l'OCDE. La SERV fait partie de ce groupe d'experts.

Catégories de risque pays de l'OCDE

État au 31 décembre 2025



Vous trouverez la politique actuelle de couverture des pays et des banques sur www.serv-ch.com/politique-couverture.



Environnement international

Ces nouveaux partenaires de réassurance permettent à la SERV de créer de nouvelles opportunités pour les exportateurs suisses sur les marchés difficiles.

Au cours de l'exercice considéré, la SERV a maintenu et renforcé ses relations bilatérales. Tout en poursuivant son dialogue annuel régulier avec les deux autres pays «DACH» (l'Allemagne et l'Autriche), la SERV a entamé de nouvelles coopérations. C'est ainsi que des accords de réassurance ont été conclus avec les agences de crédit à l'exportation (ACE) de l'Arabie saoudite et d'Israël, ainsi qu'une déclaration d'intention visant une collaboration plus étroite avec l'ACE de la Turquie.

L'Union de Berne (UB) permet des échanges réguliers avec des ACE du monde entier, ainsi qu'avec des agences de crédit à l'exportation privées. En outre, deux assemblées générales de l'UB se sont à nouveau tenues en 2025. Elles portaient principalement sur la résilience et la capacité d'adaptation afin de répondre aux défis que pose la situation mondiale en rapide évolution.

Aucune position commune n'a pu être trouvée au sein de l'OCDE sur d'éventuelles restrictions concernant les combustibles fossiles.

À l'OCDE, l'année a été marquée par les négociations sur d'éventuelles restrictions et une transparence accrue pour les projets liés aux combustibles fossiles. Comme aucune position commune n'a pu être trouvée au sein de l'OCDE, certains États, dont la Suisse, se sont regroupés afin de publier leurs activités dans le secteur énergétique de manière uniforme dans un rapport annuel. Ces informations sont regroupées dans l'annexe du rapport annuel de la coalition «Export Finance for Future» (E3F). La SERV participe à ce rapport, qui a été publié pour la première fois en novembre 2025.

Stratégie et développement de la SERV

Le 29 octobre, le Conseil fédéral a décidé d'engager une révision partielle de la loi sur la SERV.

Le 29 octobre 2025, le Conseil fédéral a posé les jalons pour un développement ciblé de la SERV et a décidé d'engager une révision partielle de la loi sur la SERV (LASRE). De par cette modification législative, le Conseil fédéral veut garantir que la SERV pourra continuer à répondre efficacement aux besoins des entreprises exportatrices suisses, tout en facilitant l'accès à de nouveaux marchés et en contribuant de manière générale à la compétitivité internationale de l'économie d'exportation suisse. L'objectif est que les exportateurs bénéficient d'un allègement administratif supplémentaire et d'un accès plus simple et plus rapide aux assurances de la SERV. La SERV devrait notamment lancer de nouveaux produits et les adapter de manière plus flexible aux besoins évolutifs de l'économie d'exportation. Les solutions d'assurance visant à favoriser et à promouvoir le financement d'opérations d'exportation de faible ampleur gagnent en importance, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME). Dans le cadre des travaux de révision, la SERV est en étroite collaboration avec le SECO, qui dirige le projet. La consultation sur le projet est prévue pour 2026.

L'un des objectifs de la révision partielle est le suivant: la loi doit permettre plus de souplesse dans l'adaptation des produits.

Le conseil d'administration (CA) de la SERV a remanié la Stratégie SERV 2027 dans l'exercice sous revue. Il a également appréhendé des questions liées au climat. La SERV souhaite créer des incitations à moyen et long terme pour les projets écologiques. De nouveaux clients doivent être acquis peu à peu grâce à des projets écologiques. Dans ce cadre, la SERV soutient l'objectif de zéro émission nette que la Suisse s'est fixé pour 2050. Toutefois, cet objectif ne doit pas être atteint en renonçant complètement aux énergies fossiles, mais entrer dans le cadre d'une stratégie globale de réduction des émissions. Allez sur le site www.serv-ch.com/developpement-durable pour en savoir plus.

Affaires publiques

La SERV échange régulièrement avec les associations économiques et sectorielles ainsi que les ONG intéressées.

Depuis sa fondation, la SERV entretient des échanges réguliers avec les associations sectorielles et économiques intéressées ainsi qu'avec des organisations de la société civile (ONG). Cet engagement est également l'une des exigences posées par le Conseil fédéral à l'égard de la SERV dans ses objectifs stratégiques. Sur la base de cette mission et de la décision stratégique de gagner en visibilité dans la sphère publique, la SERV a mené un dialogue stratégique avec les parties prenantes, parmi lesquelles figurent des associations et organisations partenaires telles que Switzerland Global Enterprise (S-GE), des banques et des assurances, des ONG et des syndicats, le Parlement ainsi que l'administration fédérale, y compris les représentations suisses à l'étranger.



«Avec notre nouveau portail client, nous ouvrons un nouveau chapitre en matière de collaboration numérique pour un partenariat encore plus étroit, moderne et orienté vers l'avenir.»

Heribert Knittlmayer
Chief Operating Officer

Numérisation

Le nouveau portail client de la SERV simplifie la saisie des demandes et rend les projets en cours plus transparents.

Dans le cadre de la stratégie de numérisation de la SERV, l'accent a été mis en 2025 sur le remplacement du portail de demande existant par le nouveau portail client de la SERV. Une version de base du nouveau portail client a été mise en service début décembre. Il regroupe en un seul portail l'ensemble des processus de demande tels que les nouvelles demandes d'assurance, les demandes de modification pour une opération d'assurance existante et les demandes d'indemnisation.

Le nouveau portail client de la SERV permet aux entreprises exportatrices et institutions financières de collaborer encore plus facilement.

Outre une amélioration de l'efficacité, le nouveau portail client SERV a permis de moderniser le guidage de l'utilisateur et la conception des masques utilisateur. Pour ce faire, plusieurs interviews et ateliers ont été réalisés avec des clientes et clients au cours du projet de développement afin d'adapter au maximum le portail aux besoins de la clientèle. Des premiers retours d'information spontanés reçus après la mise en service attestent que le nouveau portail client de la SERV a beaucoup gagné en clarté et en convivialité d'utilisation. Au cours des prochaines années, la SERV poursuivra son approche axée sur le développement orienté vers la clientèle et développera progressivement le nouveau portail client.

3.3 Comparaison pluriannuelle

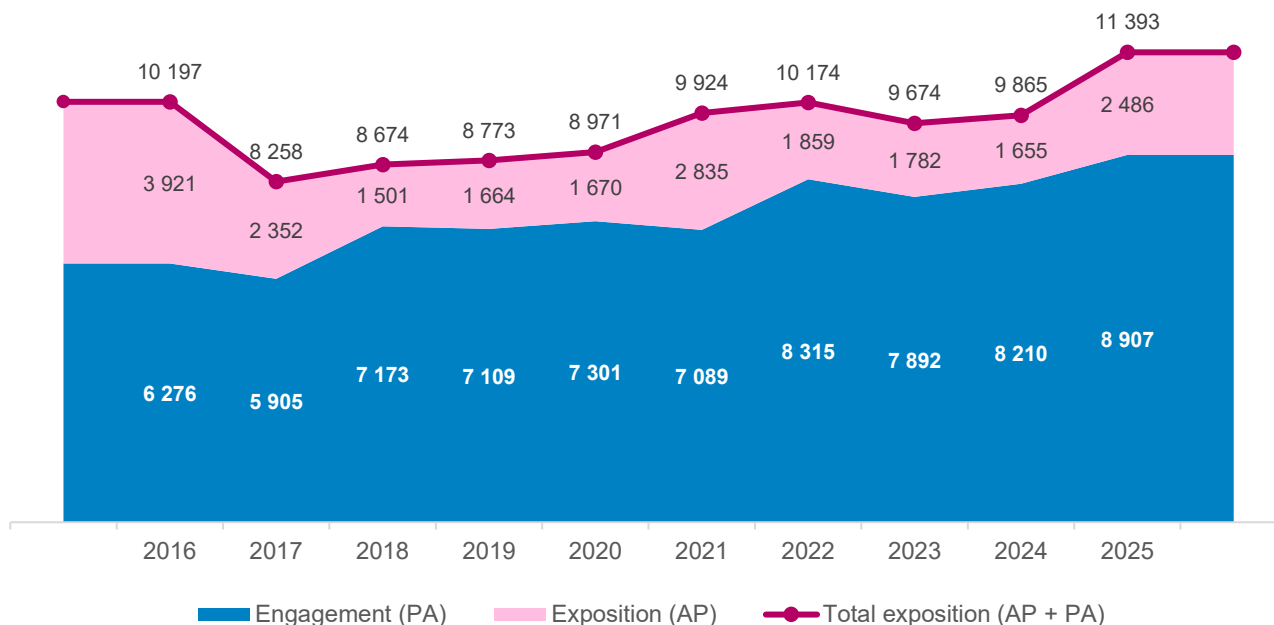
Les activités commerciales de la SERV sont étroitement liées à la conjoncture des exportations suisses. C'est pourquoi le volume d'affaires et les flux de fonds de la SERV peuvent fluctuer.

Étant donné que la SERV est une agence de crédit à l'exportation publique qui complète l'offre des assurances privées via l'assurance de risques non couverts sur ce marché, le volume d'opérations et le flux de fonds provenant des activités commerciales de la SERV subissent de fortes variations. La demande d'assurances auprès de la SERV dépend d'une part de la conjoncture du secteur exportateur suisse et, d'autre part, des pays vers lesquels ces opérations d'exportation sont réalisées et des conditions de paiement ou de crédit convenues par les parties pour l'opération.

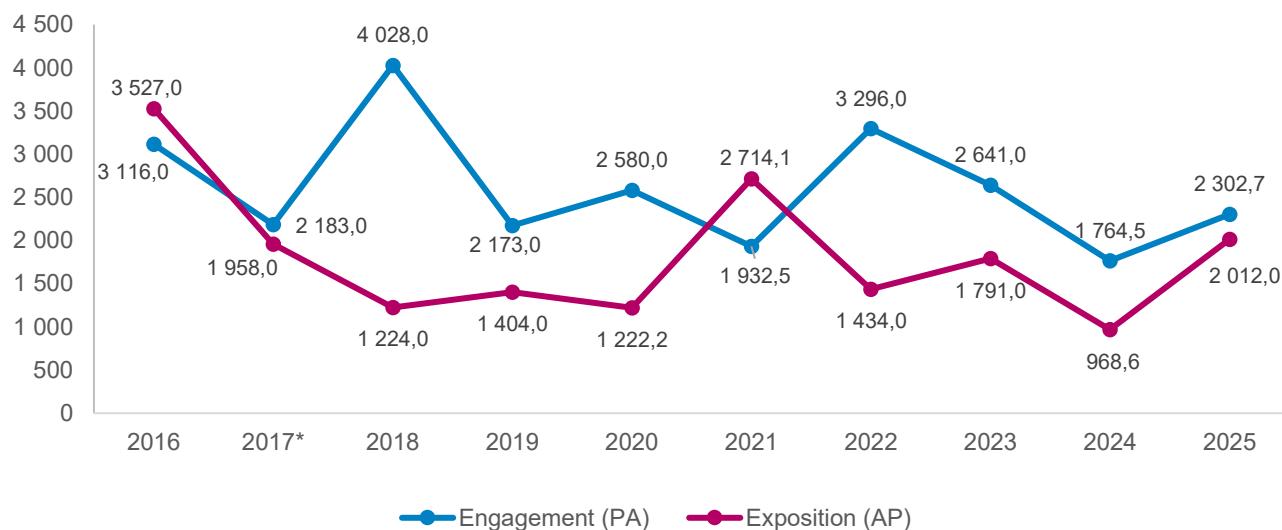
L'exposition existante représente la somme de l'ensemble des risques que la SERV assure via ses polices d'assurance (PA) et ses accords de principe (AP) à la fin de l'exercice.

Évolution du niveau d'exposition

en CHF mio., état au 31 décembre 2025



Évolution des nouvelles opérations en CHF mio., état au 31 décembre 2025

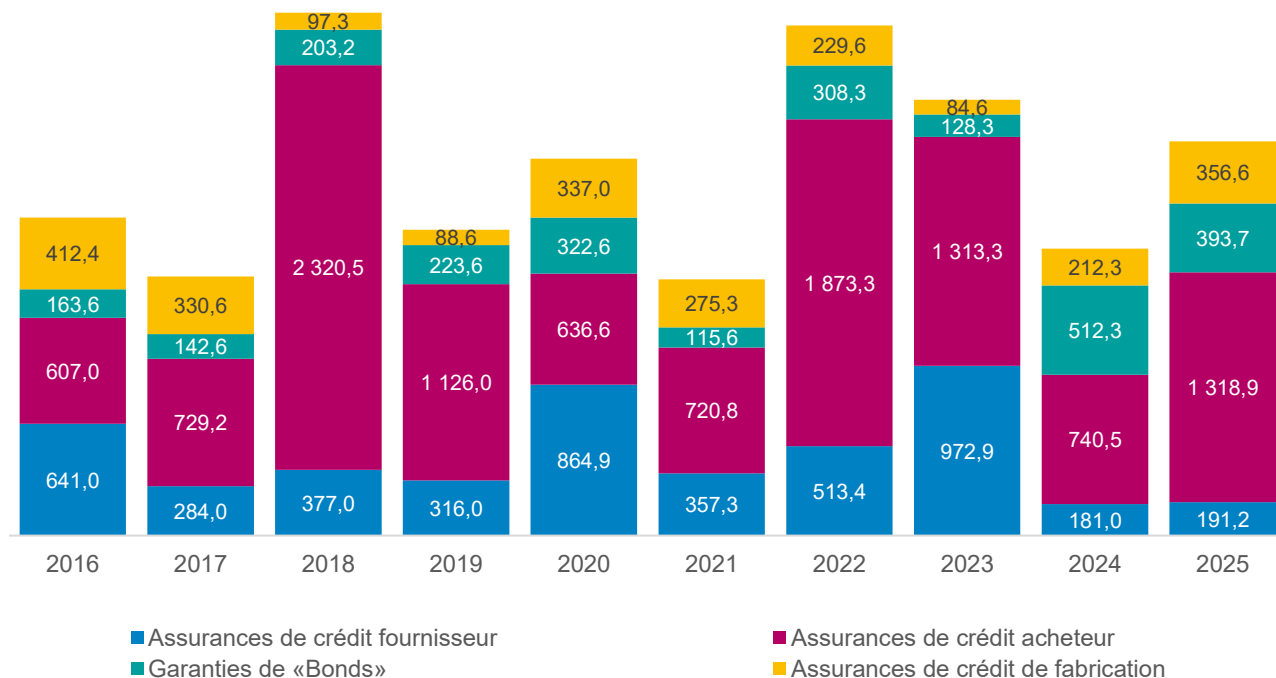


* Adaptation de la méthode de calcul du montant de l'exposition

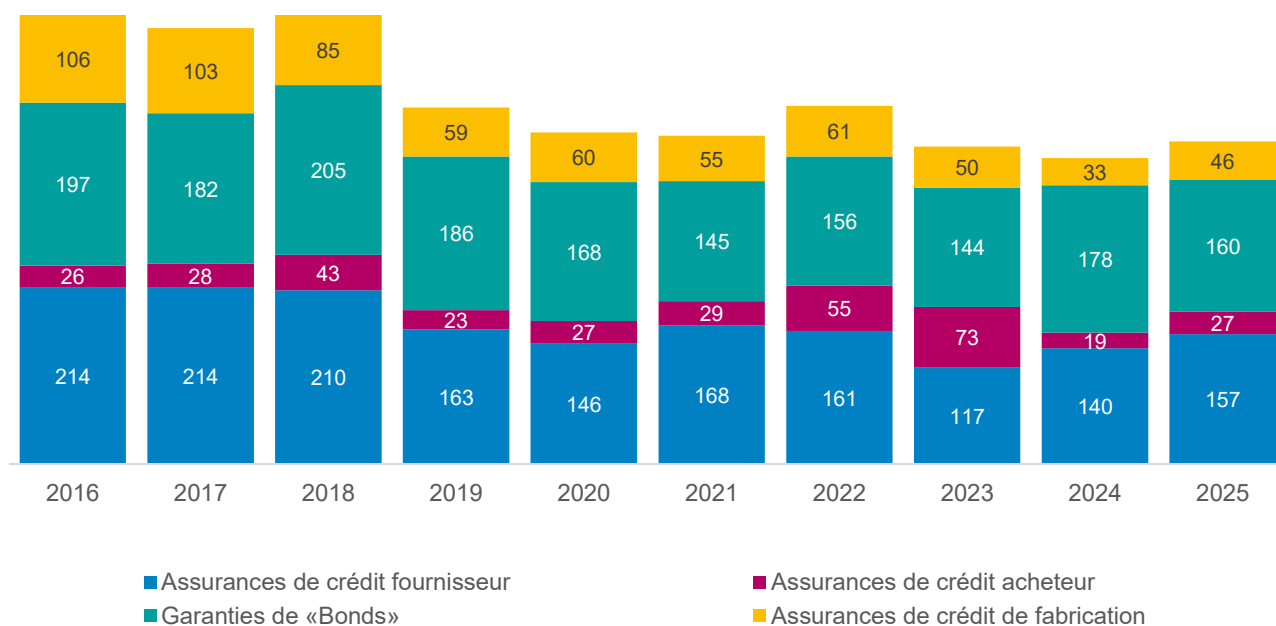
L'évolution des nouvelles opérations mesure la somme de l'ensemble des nouveaux risques assurés au cours d'une année, les PA et les AP étant comptabilisés séparément. Ces deux indicateurs sont soumis à une forte volatilité. En général, les années pour lesquelles le volume des nouvelles opérations pour les AP est élevé alternent avec les années où le volume des nouvelles opérations de PA (nouvel engagement) est élevé.

Si l'on observe les chiffres des nouveaux engagements en les différenciant selon les principaux produits, on constate que le nombre et le volume des différents produits sont généralement inversement proportionnels: si, par exemple, la SERV assure un volume d'opérations important via un petit nombre d'assurances de crédit acheteur au cours d'une année, alors le volume correspondant aux assurances de crédit de fabrication et aux garanties de «Bonds» se répartit sur un grand nombre d'opérations d'exportation.

Évolution des principaux produits – nouvel engagement en CHF mio., état au 31 décembre 2025

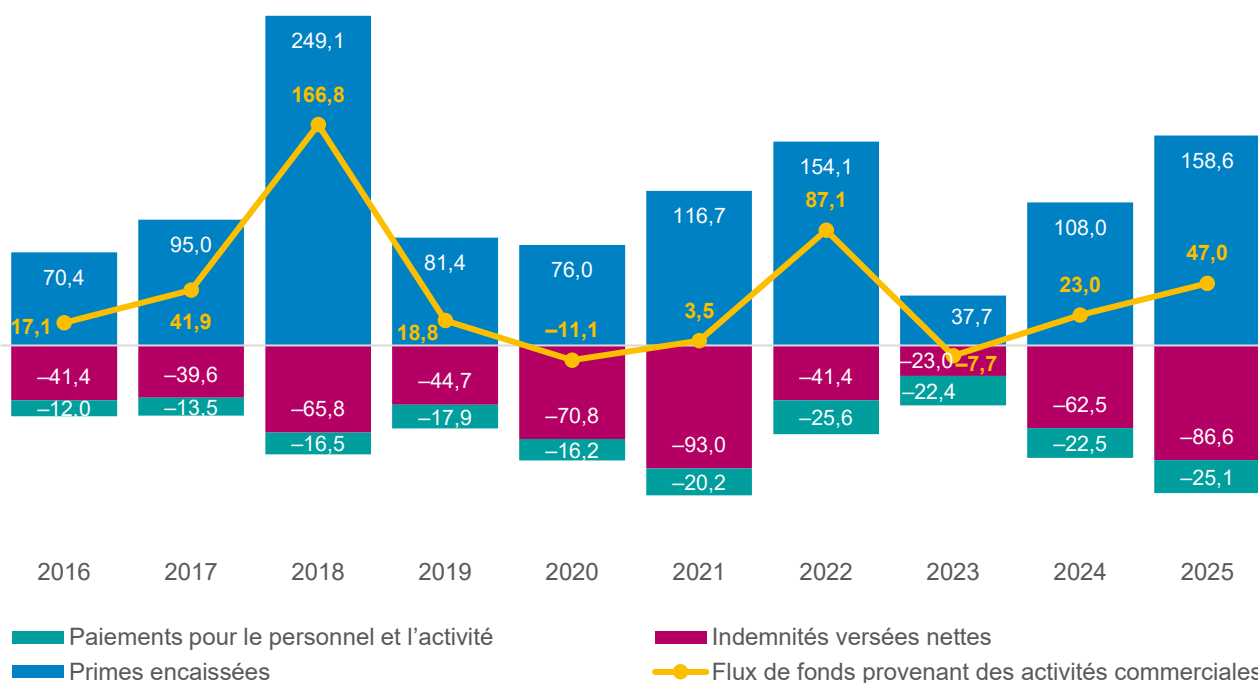


Évolution des principaux produits Nombre de polices et garanties, état au 31 décembre 2025



Le flux de fonds provenant des activités commerciales opérationnelles indique si les paiements des primes sont suffisants pour financer les indemnités versées ainsi que les charges d'exploitation et de personnel. Le fait que des années de primes élevées et de faibles versements d'indemnités alternent avec des années où les primes sont faibles et les sinistres élevés reflète la forte volatilité des activités de la SERV. Cumulés sur les dix dernières années, les flux de fonds sont clairement positifs. En d'autres termes, les primes encaissées sont suffisantes pour financer les indemnités à verser pour les sinistres et l'exploitation opérationnelle.

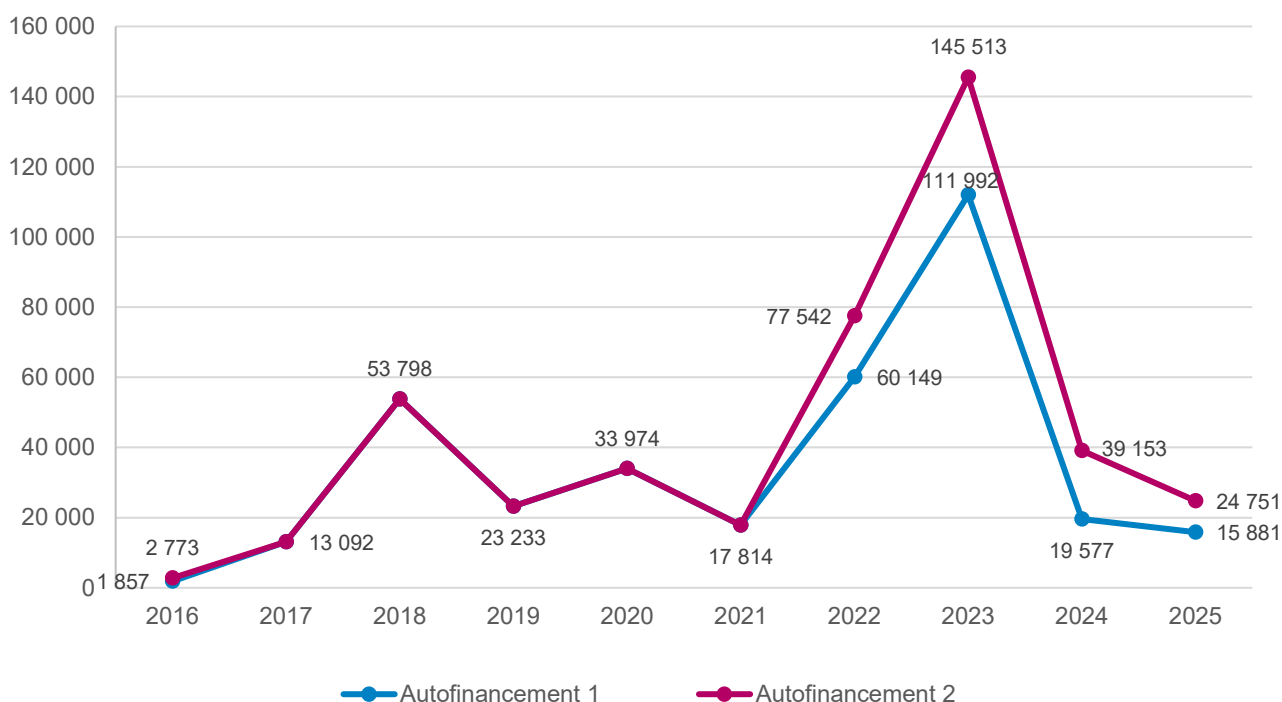
Flux de fonds provenant des activités commerciales en CHF mio., état au 31 décembre 2025



La SERV est soumise à une directive légale d'autofinancement. Cela signifie qu'elle doit être en mesure de proposer ses prestations d'assurance sans bénéficier de subventions. Le calcul de l'autofinancement (AF) de la SERV montre concrètement si les primes acquises au cours de l'exercice concerné couvrent les coûts d'assurance, c'est-à-dire la perte annuelle moyenne attendue, ainsi que ceux d'exploitation (AF 1). Si l'on y ajoute les revenus du capital, dont le montant était nul ces dernières années jusqu'en 2021 inclus, on obtient l'autofinancement 2 (AF 2). La capacité d'AF 2 a toujours été positive depuis la fondation de la SERV. Comme l'année précédente, l'AF 2 a été de nouveau supérieur à l'AF 1. Cela est dû aux produits d'intérêts sur le capital de la SERV, même si ceux-ci ont été inférieurs à ceux de l'exercice précédent.

Autofinancement

en kCHF mio., état au 31 décembre 2025



3.4 Sur le terrain

La SERV assiste et accompagne les exportateurs suisses, de l'orientation stratégique jusqu'au dernier paiement de l'opération d'exportation. Ces exemples tirés de la pratique en disent plus à ce sujet.

Projet d'énergie éolienne de qualité suisse au Kosovo

Pour lutter contre le changement climatique, les États doivent se détacher des énergies fossiles. Cela vaut aussi pour le Kosovo: la construction d'un parc éolien près du village de Zatriq dans le sud-est du pays vise à réduire la dépendance au charbon et à assurer à terme l'approvisionnement énergétique d'environ 50 000 personnes.



Ce parc éolien sera réalisé par la société Calik Enerji Swiss AG qui fera office d'entreprise générale. Divers sous-traitants suisses seront aussi de la partie.

Ce parc éolien est un projet pionnier pour le Kosovo, dont la part des énergies renouvelables représente encore moins de cinq pour cent de l'approvisionnement énergétique total. Mais ce projet est aussi une première pour Calik Enerji Swiss, puisque c'est sa première installation d'énergie renouvelable. Enfin, ce projet constitue une nouveauté pour la SERV, qui couvre la transaction avec une assurance de crédit acheteur: le parc éolien construit à Zatriq est le premier projet d'énergie éolienne que la SERV soutient.

L'expertise suisse à l'Exposition universelle 2025 à Osaka

Pour l'Exposition universelle 2025 organisée à Osaka, l'entreprise suisse NÜSSLI a su parfaitement mettre à profit sa longue expérience dans la construction de pavillons d'exposition. Au total, cette entreprise thurgovienne a réalisé cinq pavillons nationaux, dont des constructions particulièrement complexes, pour le Koweït, le Brésil, l'Autriche, l'Ouzbékistan et la Suisse.



Le pavillon koweïtien impressionnait par une architecture marquante et des exigences techniques élevées, notamment au regard des normes japonaises strictes en matière de séismes. Outre la planification et la construction, NÜSSLI était également responsable de l'exploitation et du démontage ultérieur des édifices.

Pour garantir la sécurité du projet, l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV a soutenu la commande du pavillon du Koweït en fournissant des assurances de garantie contractuelle et des garanties de «Bonds». La SERV a ainsi contribué à garantir la stabilité financière nécessaire et à positionner avec succès le savoir-faire suisse en construction sur la scène internationale.

Le chocolat suisse: un succès qui s'exporte avec sérénité

CD Group mise sur l'excellence du chocolat suisse pour conquérir les marchés internationaux. Depuis Le Locle, au cœur du canton de Neuchâtel, cette PME familiale exporte ses produits helvétiques emblématiques vers de nombreux pays, fournissant aussi bien des boutiques duty free dans le monde entier que des grossistes et des commerces de proximité.



Si ces exportations se font souvent en volumes restreints et avec des délais courts, elles n'en demeurent pas moins exposées à des risques de non-paiement importants. Pour sécuriser ses opérations, CD Group collabore étroitement avec la SERV depuis plusieurs années.

Grâce aux assurances de crédit fournisseur, l'entreprise couvre ses commandes à des conditions avantageuses, y compris sur les marchés émergents. Ce partenariat stratégique permet à CD Group de préserver ses liquidités et de commercialiser ses produits chocolatés suisses avec fiabilité à travers le globe.

Vous trouverez de plus amples informations sur ces exemples de terrain ainsi que d'autres histoires à succès sur www.serv-ch.com/accomplissements.



4 Développement durable

Conditions-cadres

Pour l'ensemble des demandes d'assurance, la SERV procède à une évaluation du développement durable basée sur le site du projet.

Lors de l'examen des demandes d'assurance, la SERV tient compte des directives internationales de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) et des principes de la politique étrangère suisse, conformément à l'art. 6, al. 2, de la loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (LASRE). Ces principes concernent la cohabitation pacifique des peuples, le respect des droits de l'homme et la promotion de la démocratie, la sauvegarde des ressources naturelles, la réduction de la pauvreté dans le monde, mais également la préservation de l'indépendance et de la prospérité de la Suisse.

D'autres exigences peuvent résulter d'engagements de la Suisse en matière de droit international public. Dans le domaine du développement durable, la SERV procède à des audits approfondis sur le plan environnemental, social et des droits de l'homme ainsi que dans le domaine de la lutte contre la corruption; quant au financement des projets qu'elle soutient, elle vérifie, dans certains cas, que les acheteurs étatiques seront en mesure de supporter durablement leur endettement. En outre, la SERV procède à des audits climatiques pour les projets liés à l'énergie fossile, conformément aux dispositions de la directive de la SERV sur l'orientation de son soutien pour la transition vers une énergie propre.

Pour évaluer de grands projets ayant potentiellement une répercussion élevée sur le plan environnemental, social et/ou des droits de l'homme (projets des catégories A et B), des visites sur place sont également effectuées si nécessaire avec le consultant indépendant compétent.

Transparence

Les informations relatives aux projets sont communiquées avec un maximum de transparence.

Dans un souci de transparence, la SERV publie deux listes de projets sur son site Internet. Sont publiés au moins 30 jours avant leur approbation d'une part les projets de catégorie A, y compris leur description et le lien vers l'étude d'impact environnemental et social (ESIA), et d'autre part, à un rythme semestriel, des informations sur les projets assurés relevant de l'OCDE dont la part assurée par la SERV égale ou dépasse les dix millions de francs suisses. Depuis début 2025, les accords de principe (AP) et les transactions ne relevant pas du champ d'application de l'Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public ne sont plus publiés. Cette modification améliore la clarté de la liste des projets assurés.

Un dialogue avec les ONG a lieu tous les ans.

Par ailleurs, la SERV échange régulièrement des informations avec les organisations non gouvernementales (ONG) intéressées. Le dialogue annuel avec les ONG, lors duquel la SERV donne des informations par exemple sur les projets actuels, les nouvelles orientations stratégiques et les développements du groupe de crédit à l'exportation de l'OCDE, en fait également partie. Des représentants de différentes ONG ayant des domaines d'intervention variés participent à cette réunion d'échange.



La liste des projets assurés se trouve sur www.serv-ch.com/informations-projets.

5 Gouvernance d'entreprise

5.1 Organisation et personnel

Bases légales

Le Conseil fédéral élit le conseil d'administration (CA) de la SERV pour une durée de fonction de quatre ans; une nouvelle mandature a débuté en 2024. Le CA se compose de sept à neuf membres. Les partenaires sociaux sont pris en compte de manière appropriée (art. 24 de la loi sur la SERV [LASRE]). Le CA est l'organe de direction et de contrôle suprême de la SERV. Ses tâches sont définies à l'art. 24 LASRE, ainsi que dans le règlement interne (RI) de la SERV.

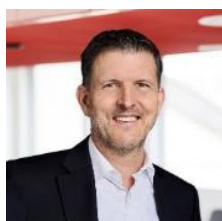
Conseil d'administration (CA) et membres du conseil d'administration

Le CA forme en son sein un comité d'assurance (CAss; présidence: Barbara Hayoz) et un comité des finances et d'organisation (CFinO; présidence: Christoph Meier-Meier). Le CA s'est réuni six fois en 2025, plus une séance à huis clos. Le CAss s'est réuni treize fois et le CFinO trois fois.



Barbara Hayoz*, économiste d'entreprise, EMBA,
(présidente)

est conseillère d'entreprise indépendante, ainsi que présidente et membre de divers conseils d'administration et de fondation. Elle a été directrice financière à temps complet et vice-présidente de la ville de Berne.

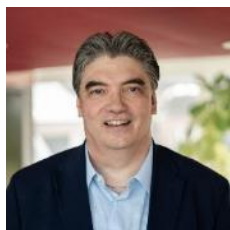


Christoph Meier-Meier**, économiste d'entreprise HWV,
(vice-président)

est CEO et partenaire chez NEWTAG Communication AG. Il a auparavant exercé diverses fonctions chez Bühler AG à Uzwil (SG), dont celle de Head of Financial Services pendant dix ans.

* Membre du comité d'assurance

** Membre du comité des finances et organisation



Luca Albertoni*,
juriste



Claudine Amstein**,
juriste



**Claire-
Anne Dysli Wermeille****,
juriste



Burkhard Huber*, économiste
d'entreprise KSZ



Peter Jenelten*,
ingénieur diplômé de l'EPFZ



Ruedi Noser*,
économiste d'entreprise



Reto Wyss**,
économiste MSc

Plus d'informations sur les
membres du conseil
d'administration sur
[www.serv-ch.com/conseil-
administration](http://www.serv-ch.com/conseil-administration).

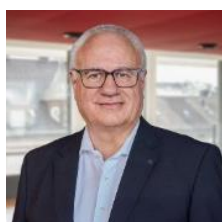


* Membre du comité d'assurance

** Membre du comité des finances et organisation

Directeur

Le directeur, également nommé CEO, est élu par le CA. Il dirige et organise la SERV et la représente à l'extérieur. Ses tâches sont définies à l'art. 25 LASRE et dans le RI.



**Peter Gisler, banquier disposant d'un diplôme fédéral,
(CEO)**

est président-directeur général de la SERV depuis le 1^{er} janvier 2017. Auparavant, il était cadre à l'Aargauische Kantonalbank et chez ABB Suisse ainsi qu'au sein de ABB Group Holding.

Liens d'intérêts et conflits d'intérêts

Le conseil d'administration de la SERV veille à ce que les affaires soient gérées dans un souci de durabilité. Dans ses décisions, il tient compte des intérêts de la Confédération, des clientes et clients, du personnel et d'autres groupes d'intérêts. À cette fin, le conseil d'administration pratique une gouvernance d'entreprise efficace et transparente, qui se caractérise par des responsabilités clairement attribuées et se fonde sur des standards reconnus. Plus précisément, la SERV satisfait aux recommandations du Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance d'économiesuisse, la fédération faîtière de l'économie suisse.

Les règles et principes de la SERV en matière de gouvernance d'entreprise sont fixés en premier lieu dans la LASRE, l'OASRE et le règlement interne de la SERV, ainsi que dans le diagramme de compétences. Il convient d'accorder une attention particulière au code de conduite (Code of Conduct) adopté par le conseil d'administration. Dans ce texte, la SERV s'engage expressément à une intégrité complète ainsi qu'au respect des lois et de toutes les autres prescriptions externes et internes. La SERV attend de ses collaborateurs et collaboratrices qu'ils prennent la responsabilité de leurs agissements, fassent preuve de considération vis-à-vis des personnes, de la société et de l'environnement, suivent les règles en vigueur, soient intègres et signalent les infractions au code de conduite.

L'importance particulière du respect par la SERV et ses collaboratrices et collaborateurs des exigences légales en matière de secret de fonction (art. 320 du code pénal suisse) et de protection des données afin de garantir la confidentialité de toutes les informations reçues des clientes, clients et partenaires commerciaux ainsi que des données internes a de nouveau été étayée par des mesures supplémentaires (élaboration d'une directive interne sur la protection des données, nomination d'une conseillère en matière de protection des données, extension de la formations des collaboratrices et collaborateurs).

Les membres du conseil d'administration ont l'obligation de divulguer leurs liens d'intérêts au moment de leur élection et de signaler sans délai toute modification pendant leur mandat. Les membres du conseil d'administration sont tenus de régler leurs affaires personnelles et professionnelles de telle manière que les conflits d'intérêts puissent être évités autant que possible et de prendre les mesures nécessaires à cet effet. Si toutefois un conflit d'intérêts vient à surgir, le membre concerné est tenu d'informer immédiatement la présidente du conseil d'administration ou le vice-président à l'attention du conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration sont tenus de rester à l'écart lors du traitement d'affaires en conflit avec leurs propres intérêts ou avec les intérêts de personnes physiques ou morales qui leur sont proches.

Concernant les bonnes pratiques au niveau de la conduite des membres du conseil d'administration dans le cadre des directives de conformité et tout particulièrement du code de conduite, les membres des organes signent chaque année une déclaration d'intégrité et de loyauté. Par le biais de formations internes, le conseil d'administration est régulièrement formé à des thèmes pertinents pour l'entreprise et sensibilisé au traitement des liens d'intérêts.

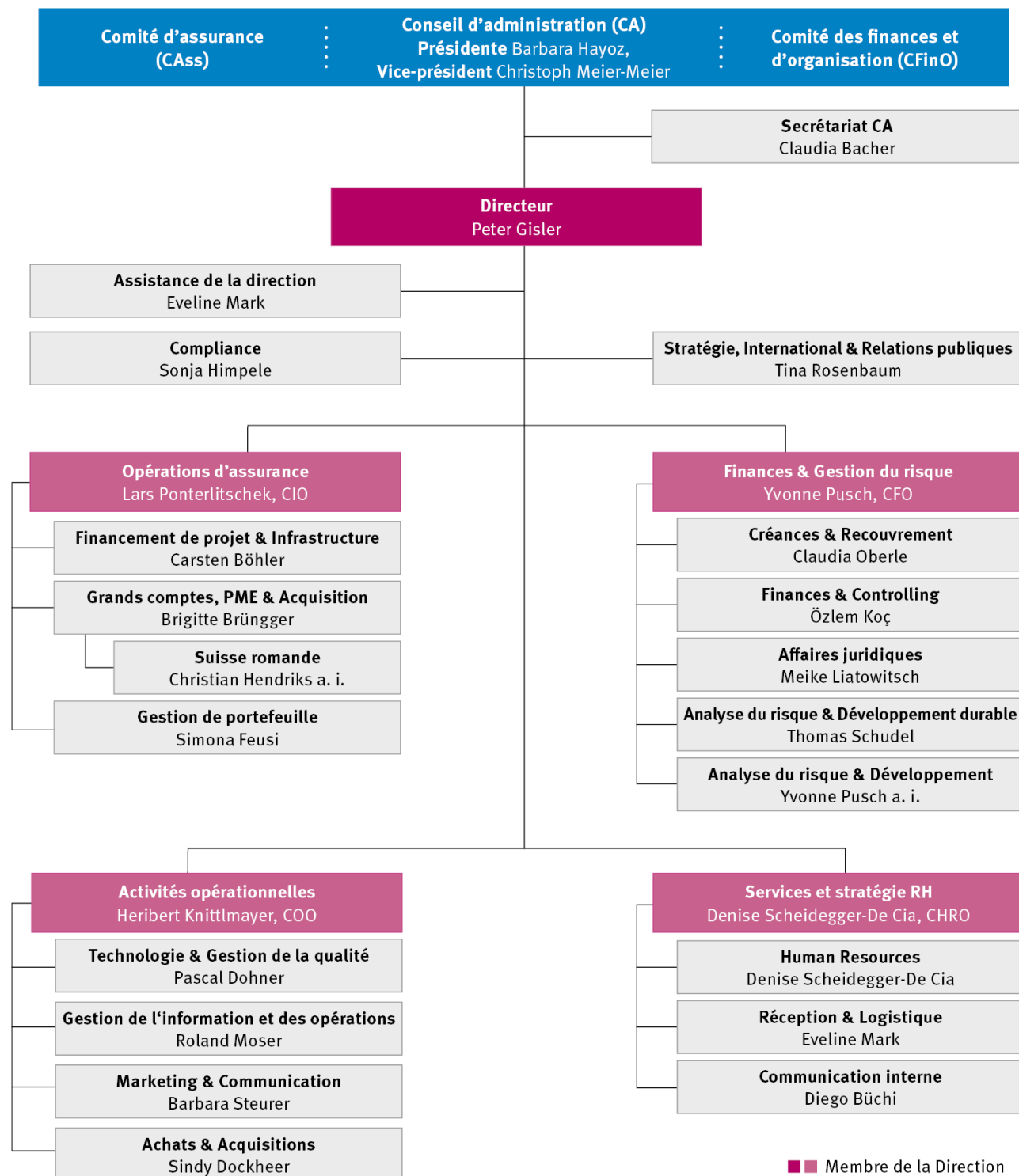
Organe de révision

PricewaterhouseCoopers AG
Birchstrasse 160
8050 Zurich

L'organe de révision de la SERV est choisi par le Conseil fédéral sur proposition du CA. Suite à une procédure d'adjudication conforme à l'ordonnance sur les marchés publics (OMP), le Conseil fédéral a attribué, pendant la période considérée, le mandat de révision pour les exercices 2025 à 2027, avec une option de prolongation pour les exercices 2028 à 2030, à PricewaterhouseCoopers AG à Zurich. L'organe de révision vérifie le compte de résultat, le bilan, le compte de liquidités, le compte de résultat par rubrique, le bilan par rubrique, l'annexe aux comptes annuels, la preuve de l'autofinancement ainsi que l'existence d'un système de contrôle interne (SCI). Il remet un rapport sur les résultats de cette vérification au CA et au Conseil fédéral.

5.2 Personnel et organigramme

Organigramme au 31 décembre 2025



Communication interne et culture de l'entreprise

Des informations claires et mises à disposition rapidement renforcent l'implication et donc l'identification du personnel à l'entreprise.

L'année passée, aussi bien le contenu que la structure de la communication interne ont été étendus. Le développement de l'intranet a permis d'améliorer la clarté et de simplifier l'accessibilité des informations. Cela a permis d'accroître la transparence des sujets internes et de renforcer sensiblement la culture de l'entreprise. L'amélioration de la culture de communication favorise un environnement de travail basé sur la confiance et soutient durablement la collaboration.

Développement de la formation spécialisée et de l'apprentissage en ligne

La formation spécialisée conçue en interne prépare les collaboratrices et collaborateurs de la SERV aux exigences complexes du domaine des risques à l'exportation.

L'instauration d'une offre de formations spécialisées en ligne conçue en interne a permis de poser des bases importantes pour garantir une qualification systématique et durable des collaboratrices et collaborateurs. Les contenus pédagogiques structurés en modules traitent aussi bien de thèmes de base que de produits spécifiques et de leur application. Des quiz intégrés permettent de contrôler immédiatement les acquis. La plateforme didactique numérique est très utilisée et permet un apprentissage flexible et indépendant du lieu. Grâce à son développement continu et au multilinguisme planifié, les connaissances et les compétences pourront à l'avenir être acquises plus rapidement et adaptées de manière ciblée aux exigences opérationnelles.

Égalité des chances, planification de la relève et développement des talents

En 2025, la SERV s'est vu décerner le label «Fair-ON-Pay Advanced».

La SERV compte une forte proportion de femmes aux postes de direction. Presque 60 pour cent des postes de cadres sont occupés par des femmes et la proportion de femmes dans des fonctions dirigeantes est de 40 pour cent. La SERV met l'accent sur l'égalité des chances et la promotion des talents, indépendamment du sexe et de l'origine.

Des analyses de potentiel fondées et une planification structurée de la relève contribuent à sécuriser les postes clés à long terme. Parallèlement, le développement ciblé des talents est renforcé afin que les besoins futurs en matière de personnel et d'organisation puissent être identifiés à un stade précoce et traités proactivement. Les instruments utilisés apportent de la clarté sur les potentiels existants et permettent un développement prospectif des futurs cadres dirigeants. Il en résulte un pool de talents d'importance stratégique qui soutient durablement la pérennité de l'entreprise.

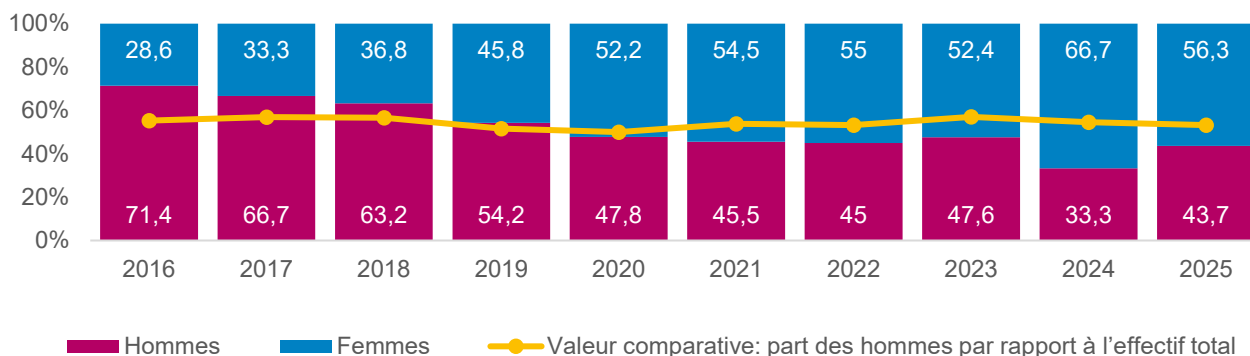


«La proportion élevée de femmes à des postes de direction et des rémunérations équitables, indépendantes du sexe, sont pour nous une évidence et l'expression d'une égalité des chances vécue à la SERV.»

Denise Scheidegger-De Cia
Chief Human Resources Officer

Personnel – répartition par sexe en %

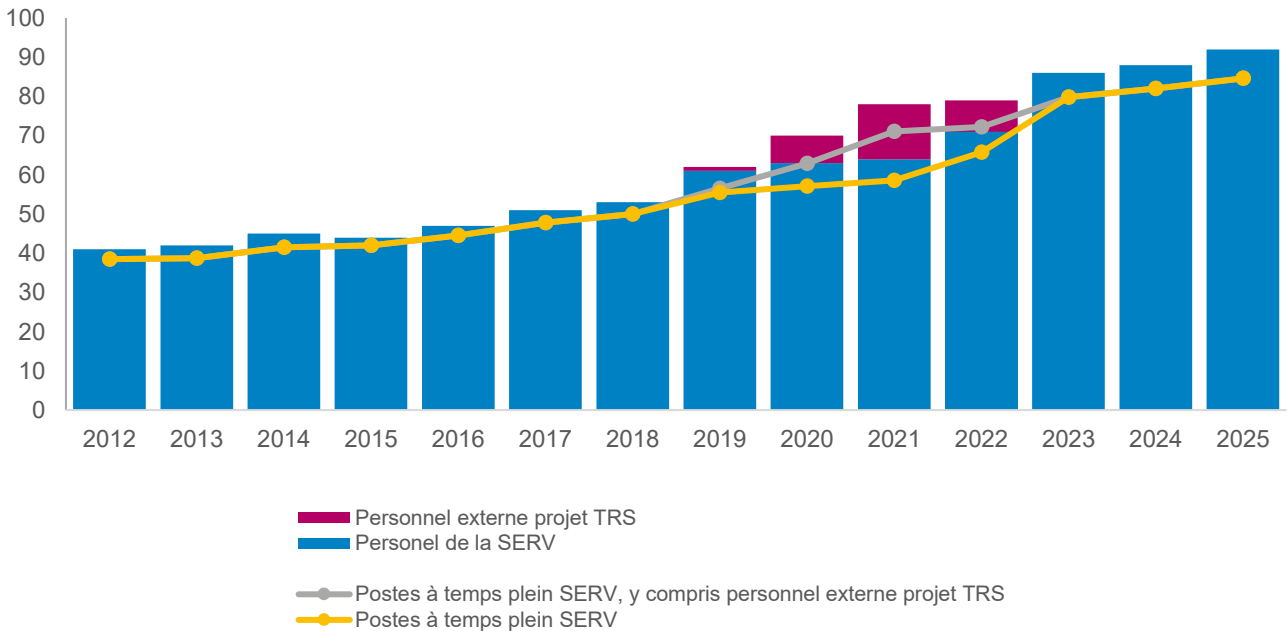
Part des cadres en % (responsables de département et direction)





La direction (de g. à dr.):
Lars Ponterlitschek (CIO),
Denise Scheidegger-De Cia
(CHRO),
Heribert Knittlmayer (COO),
Peter Gisler (CEO) et
Yvonne Pusch (CFO)

Personnel – effectif
Nombre



5.3 Rémunérations

Conseil d'administration

Le conseil d'administration (CA) a réglé les rémunérations et prestations accessoires de sa présidente et de ses membres dans le règlement sur la rémunération du conseil d'administration. Les bases de ce dernier sont la LASRE et, par analogie, les prescriptions correspondantes de la loi sur le personnel de la Confédération (LPers). Ce règlement sur la rémunération a été approuvé par le Conseil fédéral.

La rémunération de la présidente et des membres est constituée d'une indemnité pour la préparation et la participation aux séances du conseil d'administration et de ses comités, des frais de voyage effectifs et d'une indemnité pour la réalisation de tâches spécifiques. La présidente et les membres reçoivent en outre un abonnement demi-tarif. L'ensemble des rémunérations résulte de la responsabilité transférée aux membres, des exigences spécialisées et personnelles qui leur sont imposées, de la complexité de la tâche et du temps requis.

Aucune rémunération n'a été versée à d'anciens membres de l'organe.

Conseil d'administration, Chief Executive Officer et membres de la direction

La SERV n'octroie aux membres du conseil d'administration et de la direction ou au Chief Executive Officer (CEO) aucun prêt ou crédit, aucune autre rémunération pour des prestations supplémentaires ni aucune prestation de prévoyance au-delà de la prévoyance professionnelle prévue par la réglementation. Aucune rémunération n'est versée en avance.

Reporting des rémunérations des cadres – organe de direction suprême (conseil d'administration)

en CHF		Présidente	Conseil complet (8 membres*, sans présidente)	
			Total	Moyenne
Taux d'emploi**				
(pourcentage revendiqué pour la fonction)	2025	70 %		CA 25 % CAss 20 % CFinO 10 %
	2024	55 %		CA 15 % CAss 20 % CFinO 10 %
Rémunérations				
Honoraires d'administrateurs	2025	62 000	240 500	30 063
	2024	65 200	213 500	26 688
Indemnités au titre de tâches spécifiques	2025	101 700	77 758	9 720
	2024	70 200	40 083	5 010
Autres conditions contractuelles				
Prévoyance professionnelle		-	-	-
Indemnité de départ		-	-	-

* Extension de sept à huit membres au 1^{er} juillet 2024

** En raison d'activités exceptionnelles et de tâches spéciales, le pourcentage revendiqué en 2025 était plus élevé que l'année précédente.

Reporting des rémunérations des cadres – direction (directeur et membres de la direction)

en CHF		Directeur	Membres de la direction (4 membres, sans directeur)	
			Total	Moyenne
Rémunérations				
Part fixe (salaire)	2025	307 385	1 006 923	255 781
	2024	307 385	1 031 400	257 850
Indemnités au titre de tâches spécifiques	2025	-	-	-
	2024	-	-	-
Indemnités (motivées par la fonction ou le marché du travail)	2025	-	-	-
	2024	-	-	-
Bonifications	2025	41 997	143 848	35 962
	2024	68 676	161 821	40 455
Autres prestations accessoires	2025	1 928	4 570	1 143
	2024	1 928	3 980	995
Autres conditions contractuelles				
Prévoyance professionnelle		Plan cadre	Plan cadre	-
Indemnité de départ		-	-	-

6 Rapport financier

La SERV clôture son 19^e exercice avec un résultat d'entreprise positif de CHF 27,3 millions.

Résultat d'entreprise
en CHF millions

27,3

Recettes de primes
en CHF millions

136,6

La SERV clôture 2025 avec un solide résultat d'entreprise (RE) de CHF 27,3 millions.

La situation économique difficile a accru le besoin de couverture: les recettes de primes ont atteint CHF 136,6 millions, soit le troisième résultat le plus élevé depuis la création de l'entreprise. Il s'agit d'une augmentation de 57 pour cent par rapport à 2024. Le besoin de couverture et de réduction des risques s'est accru et la SERV a pu soutenir davantage d'exportateurs grâce à ses produits d'assurance.

Cela se reflète également dans l'exposition: Les nouveaux engagements ont fortement augmenté pour atteindre CHF 2,303 milliards (2024: CHF 1,765 milliard). Avec un taux d'utilisation de 81,4 pour cent du plafond d'engagement de CHF 14 milliards, nous avons presque atteint la limite de capacité. Une demande d'augmentation a été déposée auprès du SECO afin de continuer à soutenir sans restriction les exportateurs suisses en 2026.

La situation économique difficile se répercute également sur les charges des sinistres, qui ont doublé par rapport à l'année précédente. Toutefois, elles se situent encore dans la moyenne à long terme, même si on constate une recrudescence des sinistres complexes de moyenne ampleur. Beaucoup de temps et d'énergie ont été investis dans les efforts de recouvrement, ce qui se reflète dans la contribution positive de CHF 35,1 millions.

En période d'incertitude, le franc suisse sert souvent de valeur refuge. En 2025, le franc suisse s'est apprécié par rapport à l'euro (+1,0 %) et au dollar américain (+12,4 %): avec une exposition aux monnaies étrangères de 77 pour cent (EUR 54 %, USD 23 %), cela a entraîné des pertes de valorisation temporaires de CHF 5,9 millions (exercice précédent: +1,8 million). Parallèlement, la BNS a réduit son taux directeur à 0 pour cent, ce qui a entraîné une chute des intérêts créditeurs à CHF 8,9 millions (CHF -10,7 millions par rapport à l'exercice précédent).

Malgré tous ces défis, la SERV repose sur des bases solides, avec une gestion des risques éprouvée et une flexibilité élevée. La réforme législative envisagée devrait nous donner plus de marge de manœuvre dans le développement de produits afin de mieux soutenir notre clientèle. La SERV prévoit donc une augmentation significative de son activité, prête à accueillir de grands projets d'infrastructure (mandat GIP) et à répondre à la demande croissante de couvertures de précision suisses en période d'incertitude.



«La SERV a pu soutenir l'économie d'exportation suisse de manière optimale et enregistre ainsi sa troisième meilleure recette de primes depuis sa création il y a 19 ans.»

Yvonne Pusch
Chief Financial Officer

7 Comptes annuels

7.1 Compte de résultat

Compte de résultat 01.01.2025-31.12.2025, en kCHF

	Commentaires*	2025	2024	Variation
Recettes de primes	[1]	136 605	78 913	57 692
Formation de primes non acquises		-108 836	-60 323	-48 513
Annulation de primes non acquises		69 362	71 673	-2 311
Primes acquises		97 131	90 263	6 868
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement		3 616	4 399	-783
Total du produit d'assurance		100 747	94 662	6 085
Charges des sinistres	[2]	-55 024	-15 463	-39 561
Commissions de réassurance		172	-158	330
Résultat de rééchelonnement	[3]	5 458	26 005	-20 547
Total des charges d'assurance		-49 393	10 384	-59 777
Résultat de l'activité d'assurance		51 354	105 046	-53 692
Charges de personnel		-17 238	-17 254	16
Autres charges d'exploitation, amortissements inclus		-13 597	-13 653	56
Résultat financier		-5 886	1 806	-7 692
Autres produits	[4]	3 783	3 389	394
Résultat d'exploitation		18 416	79 334	-60 918
Intérêts créditeurs sur placements		8 870	19 576	-10 706
Résultat d'entreprise (RE)		27 287	98 910	-71 623

* cf. commentaires à partir de la page 54 dans l'annexe aux comptes annuels

7.2 Bilan

Bilan au 31.12.2025, en kCHF

	Commentaires*	31.12.2025	31.12.2024	Variation
Actif				
Liquidités		195 037	187 577	7 460
Créances de primes		1 186	24 038	-22 852
Autres créances		1 232	585	647
Placements financiers à court terme, jusqu'à 1 an	[5]	3 226 962	3 161 153	65 809
Comptes de régularisation de l'actif		514	659	-145
Total de l'actif circulant		3 424 931	3 374 012	50 919
Immobilisations corporelles		165	281	-116
Immobilisations incorporelles	[6]	11 081	11 505	-424
Total actifs immobilisés		11 246	11 786	-540
Créances résultant de sinistres et de restructurations	[7]	127 251	131 214	-3 963
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	[8]	47 238	66 837	-19 599
Total des créances et avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		174 489	198 051	-23 562
Total de l'actif		3 610 665	3 583 849	26 816
Passif				
Engagement courant		1 799	1 864	-65
Engagement financier à court terme		861	968	-107
Comptes de régularisation du passif		2 385	2 736	-351
Primes non acquises		362 155	322 699	39 456
Provisions pour sinistres	[9]	222 169	261 543	-39 374
Autres engagements à long terme	[10]	2 792	2 820	-28
Sous-total		592 160	592 630	-470
Capital porteur de risque (CPR)		720 962	691 266	29 696
Capital de base (CB)		737 537	707 667	29 870
Réserve de compensation (RComp)		1 532 719	1 493 376	39 343
Résultat d'entreprise (RE)		27 287	98 910	-71 623
Capital total		3 018 505	2 991 219	27 286
Total du passif		3 610 665	3 583 849	26 816

* cf. commentaires à partir de la page 55 dans l'annexe aux comptes annuels

7.3 Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie 01.01.2025-31.12.2025, en kCHF

	2025	2024
Activité d'exploitation		
Primes encaissées	158 613	108 037
Indemnités versées	-121 710	-109 563
Remboursements d'indemnités	35 148	47 094
Paiements pour le personnel et l'activité	-25 097	-22 528
Flux de fonds résultant des activités commerciales	46 953	23 040
Activité d'investissement		
Investissements dans des immobilisations incorporelles	-3 438	-2 667
Remboursements des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	25 379	46 003
Paiements d'intérêts résultant d'accords de rééchelonnement	3 292	4 164
Paiements provenant des intérêts financiers et créditeurs	8 825	19 512
Flux de fonds résultant de l'activité d'investissement	34 059	67 012
Activité de financement		
Paiements résultant de l'activité de financement	-	2 819
Flux de fonds résultant de l'activité de financement	-	2 819
Effets des devises étrangères	-7 742	3 919
Différences nettes des ressources	73 269	96 790
Ressources au 31.12. (liquidités et placements financiers à court terme auprès de la Confédération)	3 421 999	3 348 730

7.4 Preuve d'autofinancement

01.01.2025-31.12.2025, en kCHF	Rubriques (par débiteur)			Total SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Primes acquises	24 652	1 679	70 802	97 131
Perte annuelle moyenne attendue	-16 494	-730	-27 306	-44 530
Loading	8 158	948	43 496	52 601
Charges de personnel	-1 349	-381	-15 508	-17 238
Autres charges d'exploitation, amortissements inclus	-1 064	-301	-12 232	-13 597
Résultat financier	-1 739	3	-4 150	-5 886
Autofinancement 1	4 006	269	11 605	15 881
Intérêts créditeurs sur placements	2 620	-4	6 254	8 870
Autofinancement 2	6 626	265	17 859	24 751

Valeurs comparatives 2024

01.01.2024-31.12.2024, en kCHF	Rubriques (par débiteur)			Total SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Primes acquises	30 240	2 159	57 864	90 263
Perte annuelle moyenne attendue	-16 834	-1 049	-23 702	-41 585
Loading	13 406	1 110	34 162	48 678
Charges de personnel	-1 910	-209	-15 135	-17 254
Autres charges d'exploitation, amortissements inclus	-1 512	-165	-11 976	-13 653
Résultat financier	522	36	1 248	1 806
Autofinancement 1	10 506	772	8 299	19 577
Intérêts créditeurs sur placements	5 657	386	13 533	19 576
Autofinancement 2	16 163	1 158	21 832	39 153

7.5 Compte de résultat par rubrique

Compte de résultat par rubrique

01.01.2025-31.12.2025, en kCHF	Rubriques (par débiteur)			Total SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Recettes de primes	40 352	-67	96 320	136 605
Formation de primes non acquises	-33 504	64	-75 395	-108 836
Annulation de primes non acquises	17 804	1 682	49 876	69 362
Primes acquises	24 652	1 679	70 801	97 131
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement	1 996	1 596	25	3 616
Total du produit d'assurance	26 648	3 275	70 826	100 747
Charges des sinistres	4 437	-2 317	-57 143	-55 024
Commissions de réassurance	-	-	172	172
Résultat de rééchelonnement	2 454	2 316	688	5 458
Total des charges d'assurance	6 891	-1	-56 283	-49 393
Résultat de l'activité d'assurance	33 539	3 274	14 543	51 354
Charges de personnel	-1 349	-381	-15 509	-17 238
Autres charges d'exploitation, amortissements inclus	-1 064	-301	-12 232	-13 597
Résultat financier	-1 739	3	-4 150	-5 886
Autres produits	296	84	3 403	3 783
Résultat d'exploitation	29 683	2 679	-13 945	18 416
Intérêts créditeurs sur placements	2 620	-4	6 254	8 870
Résultat d'entreprise (RE)	32 303	2 675	-7 691	27 287

Voir également «Comptes par rubrique» à la page 53 dans l'annexe aux comptes annuels

Valeurs comparatives 2024

01.01.2024-31.12.2024, en kCHF	Rubriques (par débiteur)			Total SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Recettes de primes	22 803	1 557	54 553	78 913
Formation de primes non acquises	-15 219	-1 216	-43 888	-60 323
Annulation de primes non acquises	22 656	1 818	47 199	71 673
Primes acquises	30 240	2 159	57 864	90 263
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement	2 938	1 319	142	4 399
Total du produit d'assurance	33 178	3 478	58 006	94 662
Charges des sinistres	4 196	-7 793	-11 866	-15 463
Commissions de réassurance	-	-	-158	-158
Résultat de rééchelonnement	10 490	7 216	8 299	26 005
Total des charges d'assurance	14 686	-577	-3 725	10 384
Résultat de l'activité d'assurance	47 864	2 901	54 281	105 046
Charges de personnel	-1 910	-209	-15 135	-17 254
Autres charges d'exploitation, amortissements inclus	-1 512	-165	-11 976	-13 653
Résultat financier	522	36	1 248	1 806
Autres produits	375	41	2 973	3 389
Résultat d'exploitation	45 339	2 604	31 391	79 334
Intérêts créditeurs sur placements	5 657	386	13 533	19 576
Résultat d'entreprise (RE)	50 996	2 990	44 924	98 910

Bilan par rubrique

31.12.2025, en kCHF	Rubriques (par débiteur)				Total SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	Non attribuable	(5)= (1)+(2)+(3)+(4)
	(1)	(2)	(3)	(4)	
Actif					
Liquidités	-	-	-	195 037	195 037
Créances de primes	187	-	1 000	-	1 186
Autres créances	-	-	-	1 232	1 232
Placements financiers à court terme, jusqu'à 1 an	-	-	-	3 226 962	3 226 962
Comptes de régularisation de l'actif	-	-	-	514	514
Total de l'actif circulant	187	-	1 000	3 423 744	3 424 931
Immobilisations corporelles	-	-	-	165	165
Immobilisations incorporelles	-	-	-	11 081	11 081
Total actifs immobilisés	-	-	-	11 246	11 246
Créances résultant de sinistres et de restructurations	53 284	25 681	48 285	-	127 251
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	11 346	35 892	-	-	47 238
Total des créances et avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	64 631	61 573	48 285	-	174 489
Total de l'actif	64 818	61 573	49 285	3 434 989	3 610 665
Passif					
Engagement courant	254	-	447	1 098	1 799
Engagement financier à court terme	831	-	30	-	861
Comptes de régularisation du passif	-	-	-	2 385	2 385
Primes non acquises	133 507	4 884	223 763	-	362 155
Provisions pour sinistres	130 758	40 703	50 708	-	222 169
Autres engagements à long terme	-	-	2 792	-	2 792
Sous-total	265 349	45 588	277 740	3 483	592 160
Capital porteur de risque (CPR)	-	-	-	720 962	720 962
Capital de base (CB)	-	-	-	737 537	737 537
Réserve de compensation (RComp)	541 499	95 651	325 834	569 735	1 532 719
Résultat d'entreprise (RE)	32 303	2 673	-7 689	-	27 287
Capital total	573 802	98 324	318 145	2 028 235	3 018 505
Total du passif	839 151	143 912	595 885	2 031 718	3 610 665

Voir également «Comptes par rubrique» à la page 53 dans l'annexe aux comptes annuels

Valeurs comparatives 2024

31.12.2024, en kCHF	Rubriques (par débiteur)				Total SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	Non attribuable	(5)= (1)+(2)+(3)+(4)
	(1)	(2)	(3)	(4)	
Actif					
Liquidités	-	-	-	187 577	187 577
Créances de primes	-	-	24 038	-	24 038
Autres créances	-	-	-	585	585
Placements financiers à court terme, jusqu'à 1 an	-	-	-	3 161 153	3 161 153
Comptes de régularisation de l'actif	-	-	-	659	659
Total de l'actif circulant	-	-	24 038	3 349 974	3 374 012
Immobilisations corporelles	-	-	-	281	281
Immobilisations incorporelles	-	-	-	11 505	11 505
Total actifs immobilisés	-	-	-	11 786	11 786
Créances résultant de sinistres et de restructurations	51 831	24 487	54 896	-	131 214
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	24 055	40 525	2 257	-	66 837
Total des créances et avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	75 886	65 012	57 153	-	198 051
Total de l'actif	75 886	65 012	81 191	3 361 760	3 583 849
Passif					
Engagement courant	106	-	-	1 758	1 864
Engagement financier à court terme	831	-	137	-	968
Comptes de régularisation du passif	-	-	-	2 736	2 736
Primes non acquises	117 807	6 630	198 262	-	322 699
Provisions pour sinistres	176 360	39 762	45 421	-	261 543
Autres engagements à long terme	-	-	2 820	-	2 820
Sous-total	295 104	46 392	246 640	4 494	592 630
Capital porteur de risque (CPR)	-	-	-	691 266	691 266
Capital de base (CB)	-	-	-	707 667	707 667
Réserve de compensation (RComp)	490 503	92 662	280 909	629 302	1 493 376
Résultat d'entreprise (RE)	50 996	2 989	44 925	-	98 910
Capital total	541 499	95 651	325 834	2 028 235	2 991 219
Total du passif	836 603	142 043	572 474	2 032 729	3 583 849

8 Annexe aux comptes annuels

La structure de l'annexe a été clarifiée et adaptée au cours de l'exercice afin d'améliorer la transparence.

8.1 Principes d'inscription au bilan et d'évaluation

Bases légales

La [loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation \(LASRE\)](#) et l'[ordonnance sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation \(OASRE\)](#) formulent les exigences fondamentales concernant l'établissement des comptes de la SERV. Elle doit tenir sa propre comptabilité, être une assurance [financièrement autonome](#) et gérer séparément les risques des débiteurs publics et privés. Pour satisfaire à ces exigences, la SERV établit, à la date de clôture, des comptes annuels composés d'un compte de résultat, d'un bilan, d'un compte de liquidités, d'une preuve d'autofinancement, de comptes par rubrique et d'une annexe.

Bases de l'établissement des comptes

Les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE) définissent les principes comptables de la SERV et sont fixés par le conseil d'administration (CA). Au cours de l'exercice clôturé, la version approuvée le 23 août 2021 par le CA ainsi que les annexes révisées approuvées le 15 décembre 2023 par le CA ont été appliquées.

Les PIBE s'appuient sur les normes nationales de présentation des comptes et se basent sur les règles en usage dans les assurances privées en Suisse. Le bilan de la SERV reflète le plus précisément possible sa situation financière et patrimoniale. Le principe de l'évaluation individuelle s'applique: les surévaluations et les sous-évaluations à l'intérieur d'un poste ne se compensent pas entre elles. Nous examinons chaque poste pour déterminer s'il peut être inscrit au bilan et procédons à son évaluation. L'approche économique l'emporte sur les autres aspects.

Les PIBE sont présentés sous forme abrégée dans ce chapitre. L'intégralité des PIBE, y compris les annexes, peut être consultée sur demande à la SERV.

Les éventuelles différences dans les totaux des tableaux et annexes sont dues à des écarts d'arrondis.

Les postes du bilan sont en principe évalués à leur valeur nominale, à l'exception des postes suivants:

Créances résultant de sinistres et de restructurations

Inscription au bilan: les créances résultant de l'activité d'assurance sont inscrites dans les comptes à chaque fois qu'un preneur d'assurance est indemnisé par la SERV en cas de sinistre et que sa créance envers des tiers est cédée à la SERV.

Évaluation des créances à l'égard de débiteurs publics: les réévaluations sont calculées selon la méthode d'évaluation officielle de l'OCDE pour les sinistres attendus et survenus, conformément au document de travail de l'OCDE publié le 24 mars 2004 sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public pour les sinistres attendus et survenus. Cette méthode tient compte:

- du risque pays à la date d'évaluation;
- des revenus du pays (classification de la Banque mondiale);
- de la classification du pays parmi les «pays pauvres très endettés».

Une marge de sécurité est en outre ajoutée aux réévaluations calculées.

Évaluation des créances à l'égard de débiteurs privés: pour ces créances, les évaluations sont effectuées au cas par cas. Selon la transaction, les termes du contrat de l'opération d'exportation et la jurisprudence, même des opérations présentant des caractéristiques identiques (même pays, même branche) peuvent donner lieu à des évaluations de remboursements différentes. Dans le cadre de l'évaluation, les critères suivants sont considérés comme des facteurs déterminants susceptibles de réduire ou d'accroître les remboursements escomptés dans le cadre de créances à l'égard de débiteurs privés:

- nature de la garantie réelle;
- indice de l'état de droit de la Banque mondiale;
- catégorie de risque pays de l'OCDE (CRP);
- notation du débiteur avant le sinistre.

Les taux de réévaluation des créances envers des débiteurs privés sont déterminés sur la base de ces critères d'évaluation au moyen d'un schéma de décision.

Immobilisations incorporelles

Inscription au bilan: les immobilisations incorporelles sont des biens non monétaires identifiables sans substance physique qui sont utilisés notamment pour la fourniture de services. Relèvent par exemple de cette catégorie les logiciels créés ou achetés par l'entreprise ainsi que les brevets. Les critères suivants doivent être remplis pour qu'un actif soit classé en tant qu'immobilisation incorporelle: identifiabilité, pouvoir de disposition et contrôle par la SERV, preuve de l'utilité économique future, preuve des coûts d'acquisition ou de fabrication. La limite pour l'activation et la prise en compte dans l'inventaire s'élève à CHF 100 000 par immobilisation.

Évaluation: l'évaluation initiale des immobilisations incorporelles achetées ou produites par l'entreprise s'effectue au coût d'acquisition ou de production. Lors de la comptabilisation des immobilisations incorporelles, la durée d'utilisation future doit être estimée avec prudence et la valeur doit être systématiquement imputée au résultat de la période (normalement de manière linéaire) sur cette durée d'utilisation. Si la durée d'utilisation ne peut pas être déterminée clairement, l'amortissement est généralement réalisé sur une période de cinq ans, et au maximum sur vingt ans dans des cas justifiés.

Pour la catégorie d'immobilisation «logiciels», la durée d'amortissement peut aller de cinq à vingt années, selon la durée d'utilisation attendue.

Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement

Inscription au bilan: les avoirs provenant de rééchelonnements constituent un paquet, c'est-à-dire qu'ils comprennent plusieurs créances de la SERV sur des pays débiteurs donnés. Ces avoirs se matérialisent une fois qu'un pays débiteur a conclu un accord de rééchelonnement pour ses créances en suspens dans le cadre du Club de Paris et auprès d'autres institutions de restructuration de la dette. Les créances résultant d'accords de rééchelonnement sont libellées en CHF.

Évaluation et réévaluations: les réévaluations sont calculées selon la méthode d'évaluation officielle de l'OCDE pour les sinistres attendus et survenus.

Primes non acquises

Inscription au bilan: les primes non acquises sont des comptes de régularisation du passif; ce sont des primes qui ont certes été encaissées au cours de l'exercice considéré et des exercices antérieurs, mais qui ne seront acquises que pendant la durée du risque.

Évaluation: lors de la comptabilisation des primes encaissées, 20 pour cent des primes sont immédiatement comptabilisés comme part administrative dans l'exercice en cours. Les 80 pour cent restants sont comptabilisés comme produits et ventilés sur la durée contractuelle des différentes opérations selon le montant de l'engagement et la répartition du risque.

En cas de sinistre ou de résiliation anticipée des polices d'assurance, la partie encore non sollicitée de la prime est immédiatement réalisée. Il y a donc dissolution de la prime non acquise.

Provisions IBNR pour sinistres

Inscription au bilan: les provisions IBNR (*Incurred But Not Reported*) sont des provisions pour des sinistres survenus, mais pas encore déclarés.

Évaluation des provisions IBNR forfaitaires: un modèle basé sur les primes est utilisé pour calculer les provisions IBNR forfaitaires. Les provisions IBNR forfaitaires sont utilisées ici comme part des primes non acquises dissoutes.

Évaluation des provisions IBNR au cas par cas: constitution au cas par cas. Cela s'applique dans les cas ne présentant encore aucun sinistre déclaré, mais affichant un retard de paiement qui dépasse le délai de carence. L'évaluation se fait selon le même principe que pour les sinistres déclarés, mais avec un schéma simplifié.

Provisions pour sinistres déclarés

Inscription au bilan: dès la réception du formulaire de déclaration de sinistre, la SERV constitue une provision équivalente au montant du sinistre probable.

Évaluation pour les débiteurs publics: les provisions sont calculées selon la méthode d'évaluation officielle de l'OCDE pour les sinistres attendus et survenus. Étant donné qu'il est quasiment impossible d'évaluer avec précision la probabilité de survenance des cas de sinistre, on applique une probabilité de 50 pour cent. Comme dans le cas des créances résultant de sinistres et de restructurations, une marge de sécurité est également appliquée.

Évaluation pour les débiteurs privés: la procédure est la même que pour l'évaluation des créances envers des débiteurs privés.

Capital

Inscription au bilan: du point de vue de la comptabilité de la SERV, le capital est la valeur résiduelle après inscription au bilan et évaluation des autres postes. Il se subdivise en:

- capital porteur de risque (CPR): poste du bilan correspondant aux «provisions techniques» usuelles en matière d'assurance. Le CPR est calculé à l'aide d'un modèle mathématique considérant tous les éléments d'actifs exposés au risque de non-paiement. Le CPR est réservé par ailleurs pour des sinistres d'assurance que devra éventuellement payer la SERV.
Selon l'ordonnance sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (OASRE), les provisions pour sinistres non encore survenus doivent figurer dans le capital propre;
- capital de base (CB): marge de sécurité supplémentaire qui sert à atteindre un niveau de sécurité plus élevé;
- réserve de compensation (RComp): poste du bilan qui, ajouté au CPR, au CB et au résultat d'entreprise (RE), constitue le capital de la SERV;
- résultat d'entreprise.

Évaluation: le capital porteur de risque se détermine au moyen d'un modèle mathématique. Il intègre le calcul de la fonction de perte relative au risque de non-paiement du portefeuille et détermine le quantile de cette fonction. Cette valeur indique le dommage annuel qui n'est pas dépassé dans le pourcentage correspondant de tous les cas. La SERV utilise comme masse de risque la moyenne des valeurs dépassant le quantile de 99 pour cent en paliers de 0,1. Pour calculer le CB, on utilise un degré de couverture visé du CPR de 200 pour cent. Le capital de base résulte de la différence entre le taux de couverture cible et le CPR. En outre, un montant relatif aux risques opérationnels est ajouté au capital de base. La RComp est déterminée par calcul et n'est soumise à aucune évaluation.

Comptes par rubrique

Dans le compte de résultat par rubrique, les positions qui ne présentent pas de lien direct avec une opération d'assurance sont ventilées sur les trois rubriques au moyen d'une clé de répartition. Dans le bilan par rubrique, les positions pour lesquelles une répartition sur les différentes rubriques serait peu pertinente ne sont pas affectées.

Les recettes de primes sont directement attribuées aux rubriques correspondantes. Les intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement sont répartis proportionnellement au service de la dette (remboursements du capital et des intérêts convenus) sur les différentes rubriques pour chaque pays. Les charges des sinistres et le résultat de rééchelonnement sont directement attribués aux rubriques. Les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont réparties sur les différentes rubriques en fonction du nombre de nouveaux contrats par catégorie de débiteurs, déduction faite des contrats conclus en cours d'année, plus la couverture des risques secondaires et le nombre modifié de nouveaux contrats d'assurances globales selon les charges effectives. La répartition du résultat financier sur les différentes rubriques se fait en proportion des recettes de primes d'assurance et administratives générées pendant l'exercice considéré par rubrique.

Dans le bilan par rubrique, il a été décidé de ne pas ventiler les liquidités, les placements, les engagements courants et les engagements à court terme ainsi que le capital sur les trois rubriques. Une ventilation de ces postes ne serait pas pertinente.

Autofinancement

Calcul: la perte annuelle moyenne attendue correspond à la valeur moyenne théorique, y compris la probabilité des pertes possibles pour un exercice. Ce calcul repose sur des notations, des probabilités de défaut et des taux de recouvrement supposés. Les autres postes de la preuve d'autofinancement sont extraits du compte de résultat.

8.2 Commentaires sur les comptes annuels

Ce chapitre présente plus en détail divers postes du compte de résultat, du bilan et des comptes par rubrique. D'une part, les postes qui figurent dans les comptes annuels comme postes nets sont analysés de manière à expliquer le résultat net. Cela est particulièrement important s'agissant des créances résultant de sinistres, des créances résultant de restructurations, des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et des provisions pour sinistres, étant donné qu'ils sont inscrits au bilan et évalués comme postes nets selon les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE). Les commentaires sont numérotés selon les chiffres des comptes annuels.

[1] Recettes de primes

en kCHF	2025	2024	Variation
Recettes de primes d'assurance	99 875	78 422	21 453
Recettes de primes administratives	25 946	14 272	11 674
Primes de réassurances	23 798	-	23 798
Primes versées à des réassurances	-13 013	-13 781	768
Total des recettes de primes	136 606	78 913	57 693

Le poste «**Recettes de primes**» d'un montant de CHF 136,6 millions se compose des recettes de primes d'assurance d'un montant de CHF 125,8 millions, plus les paiements des primes à des réassurances et à partir de celles-ci d'un montant de CHF 10,8 millions. L'écart par rapport à l'exercice précédent est justifié par les polices d'assurance réalisées pour des grands projets au cours de l'exercice considéré.

[2] Charges des sinistres

en kCHF	2025	2024	Variation
Provisions pour sinistres IBNR	-10 694	54 390	-65 084
Provisions pour sinistres déclarés	44 093	12 715	31 378
Variation de réévaluations	-71 185	-65 808	-5 377
Amortissement définitif des sinistres	-15 940	-16 205	265
Autres charges des sinistres	-1 296	-555	-741
Total charges des sinistres	-55 022	-15 463	-39 559

Les charges liées aux sinistres, qui s'élèvent à CHF 55,0 millions, ont augmenté de CHF 39 millions par rapport à l'année précédente. Il n'y a pas eu de sinistres majeurs. Les «Provisions pour sinistres IBNR» s'expliquent notamment par de nouvelles menaces de sinistres en Roumanie et au Bangladesh.

En 2025, des sinistres à hauteur de CHF 15,9 millions ont été définitivement amortis. Les sinistres amortis concernaient pour l'essentiel des risques en Suisse, en Inde, en Chine et au Mexique. Les autres charges des sinistres comprennent les coûts de mesures de recouvrement.

[3] Résultat de rééchelonnement

en kCHF	2025	2024	Variation
Variation de réévaluations	5 558	26 112	-20 554
Amortissement d'avoirs à l'encontre de pays débiteurs	-100	-107	7
Total résultat de rééchelonnement	5 458	26 005	-20 547

Le résultat de rééchelonnement a fortement diminué par rapport à l'exercice précédent. Les effets les plus importants sont liés aux encaissements et aux dissolutions de réévaluations en résultant, à hauteur de CHF 2,9 millions (2024: CHF 3,4 millions) pour l'Irak et de CHF 2,2 millions (2024: CHF 17,7 millions) pour le Pakistan.

[4] Autres produits

en kCHF	2025	2024	Variation
Autres produits	3 783	3 389	394

Les autres intérêts comprennent principalement des activations de CHF 3,4 millions provenant de projets informatiques (autres charges d'exploitation) tels que le projet de développement du PIC et le projet portail client 2.0, qui a été mis en service au cours de la période considérée.

[5] Placements financiers à court terme

en kCHF	31.12.2025	31.12.2024	Variation
Placements financiers à court terme, jusqu'à 1 an	3 226 962	3 161 153	65 809

À la date de clôture, l'ensemble des placements financiers sont déposés sur un compte de placement auprès de la Confédération.

[6] Évolution des immobilisations corporelles et incorporelles

en kCHF	Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles	
	2025	2024	2025	2024
Valeurs d'acquisition				
État au 1 ^{er} janvier	2 665	2 572	19 860	17 194
Entrées	157	137	3 438	2 667
Sorties	-122	-44	-	-
État au 31 décembre	2 700	2 665	23 298	19 860
Amortissements, cumulés				
État au 1 ^{er} janvier	2 384	2 167	8 355	5 082
Entrées	273	261	3 862	3 273
Sorties	-122	-44	-	-
État au 31 décembre	2 535	2 384	12 217	8 355
Valeur comptable au 31 décembre	165	281	11 081	11 505

Les entrées de CHF 3,4 millions dans les immobilisations incorporelles proviennent des activations des coûts (autres charges d'exploitation) des projets informatiques Développement du PIC et Portail client 2.0 de la SERV, qui seront amortis sur une période de cinq ans.

[7] Créances résultant de sinistres et de restructurations (avec réévaluation)
en CHF mio.

	31.12.2025			31.12.2024			Variation
	Créances SERV	Réévaluation	Réévaluation	Créances SERV	Réévaluation	Réévaluation	
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)=(3)–(6)
Réévaluation des créances résultant de sinistres							
Arabie saoudite	149,5	–118,9	30,6	128,4	–102,7	25,7	4,9
Suisse	76,1	–70,1	6,0	82,3	–73,0	9,3	–3,3
Zambie	75,9	–58,9	17,0	86,7	–67,2	19,5	–2,5
Éthiopie	47,2	–43,7	3,5	19,5	–18,0	1,5	2,0
Cuba	41,5	–32,2	9,3	43,5	–30,7	12,8	–3,5
Turquie	41,5	–34,0	7,5	43,0	–26,3	16,7	–9,2
Grèce	38,3	–38,3	-	38,7	–38,7	0,0	–0,0
Zimbabwe	37,2	–28,8	8,4	37,2	–28,8	8,3	0,0
Émirats arabes unis	26,8	–21,6	5,2	16,9	–16,7	0,2	5,0
Indonésie	12,9	–11,8	1,1	13,0	–11,6	1,4	–0,3
Autres pays	82,4	–62,7	19,7	74,6	–57,6	17,0	2,7
Total	629,3	–520,9	108,4	583,8	–471,5	112,3	–4,1
Réévaluation des créances résultant de restructurations							
Corée du Nord	188,9	–170,0	18,9	188,9	–170,0	18,9	-
Total	188,9	–170,0	18,9	188,9	–170,0	18,9	-
Total des créances résultant de sinistres et restructurations			127,3			131,2	–4,1

Les créances résultant de sinistres et de restructurations avec des débiteurs publics de la SERV sont évaluées conformément aux PIBE (cf. principes d'inscription au bilan et d'évaluation – Créances résultant de sinistres et de restructurations, p. 50). Elles sont ensuite inscrites au bilan en tant que créances nettes. Au cours de l'exercice considéré, les créances nettes résultant des sinistres ont diminué de CHF 4,1 millions. Les sinistres indemnisés à hauteur de CHF 121,7 millions concernaient en particulier l'Éthiopie, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, le Ghana, les États-Unis et le Bangladesh.

[8] Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (avec réévaluation)
en CHF mio.

	31.12.2025						31.12.2024						Variation
	SERV						SERV						
	Avoir total	Part de la Confédération	Part de tiers	Part de la SERV	Réévaluation	Avoir net	Avoir total	Part de la Confédération	Part de tiers	Part de la SERV	Réévaluation	Avoir net	Avoir net
	(1)	(2)	(3)	(4)= (1)-(2)-(3)	(5)	(6)= (4)+(5)	(7)	(8)	(9)	(10)= (7)-(8)-(9)	(11)	(12)= (10)+(11)	(13)= (6)-(12)
Soudan	144,9	91,7	-	53,3	-47,9	5,3	144,9	91,7	-	53,3	-47,9	5,3	-
Cuba	119,1	-	31,0	88,1	-64,1	23,9	118,0	-	30,7	87,4	-64,4	23,0	1,0
Argentine	46,7	-	8,9	37,7	-28,4	9,4	70,3	-	13,5	56,8	-28,4	28,4	-19,1
Pakistan	18,2	2,3	0,2	15,7	-15,7	-	21,3	2,6	0,9	17,9	-17,9	-	-
Bosnie et Herzégovine	15,4	-	3,8	11,6	-3,0	8,6	17,0	-	4,2	12,8	-3,0	9,8	-1,2
Irak	9,4	-	3,0	6,4	-5,7	-	14,1	-	5,2	8,9	-8,6	0,3	-0,3
Honduras	1,3	-	0,1	1,2	-1,2	-	1,4	-	0,1	1,3	-1,3	0,0	-
Cameroun	0,2	-	0,0	0,2	-0,2	-	0,3	-	0,1	0,3	-0,3	-	-
Total des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	355,2	93,9	47,8	213,4	-166,2	47,2	387,4	94,3	54,6	238,6	-171,8	66,8	-19,6

Les avoirs résultant d'accords de rééchelonnement sont inscrits au bilan en tant qu'avoirs nets (cf. principes d'inscription au bilan et d'évaluation – Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement, p. 51). Les mouvements les plus importants sont imputables à l'Argentine (baisse de CHF 19,1 millions).

[9] Provisions pour sinistres

en kCHF	2025				2024			
	Rubriques (par débiteur)			Total SERV	Rubriques (par débiteur)			Total SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire		Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
					(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
IBNR	6 198	40 703	21 720	68 621	3 676	39 763	14 739	58 178
Sinistres déclarés	124 560	-	28 988	153 548	172 684	-1	30 682	203 365
Provisions pour sinistres	130 758	40 703	50 708	222 169	176 360	39 762	45 421	261 543

La variation des provisions pour sinistres par rapport à l'exercice précédent s'explique notamment par le paiement résiduel sous forme d'indemnisation unique d'un sinistre survenu en Éthiopie.

[10] Autres engagements à long terme

	31.12.2025	31.12.2024	Variation
Autres engagements à long terme	2 792	2 820	-28

Les «autres engagements à long terme» sont le versement d'un dépôt de garantie de sécurité relatif à un cas de recouvrement aux Émirats arabes unis, qui devrait être remboursé dans trois ans.

8.3 État du capital

Au 31 décembre 2025, la SERV dispose d'un capital de CHF 3,019 milliards, en hausse de CHF 27,3 millions par rapport à l'exercice précédent.

La somme du capital porteur de risque (CPR) et du capital de base (CB) s'élevait à CHF 1,459 milliard fin 2025, soit une hausse de CHF 59,6 millions par rapport à l'exercice précédent. Ce changement résulte des modifications réalisées dans l'exposition. La réserve de compensation (RComp) résulte du solde du bilan et s'élevait fin 2025 à CHF 1,533 milliard, en hausse de CHF 39,3 millions par rapport à l'année précédente (y compris attribution du résultat d'entreprise [RE] de l'exercice 2024, d'un montant de CHF 98,9 millions). La RComp donne à la SERV une marge de manœuvre pour des couvertures supplémentaires et lui permet de compenser les fortes fluctuations auxquelles elle est exposée lorsque des pays doivent subir une dégradation de leur note suite à des crises politiques ou économiques, ou si d'importants sinistres surviennent (besoin accru de CPR, de CB ou de réévaluations des avoirs de rééchelonnement).

État du capital 31.12.2025, en kCHF

	31.12.2024	Attributions résultant de l'exercice 2024	Résultat de l'exercice 2025	Mouve- ments	31.12.2025
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)= (1)+(2)+(3)+(4)
Capital porteur de risque (CPR)	691 266			29 696	720 962
Capital de base (CB)	707 667			29 870	737 537
Réserve de compensation (RComp)	1 493 376	98 910		-59 566	1 532 719
Résultat d'entreprise (RE)	98 910	-98 910	27 287		27 287
Capital	2 991 219	-	27 287	-	3 018 505

8.4 Divers

Forme juridique et siège

La SERV est une institution de droit public de la Confédération dotée de sa propre personnalité juridique. Ses tâches et ses prestations ainsi que les traits fondamentaux de son organisation sont définis dans la loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation du 16 décembre 2005 (LASRE), RS 946.10 (état au 1^{er} janvier 2016). La SERV est autonome dans son organisation et sa gestion et tient sa propre comptabilité (art. 3 LASRE).

Le siège de la SERV est situé Genferstrasse 6 à Zurich. La SERV a une succursale à Lausanne, avenue d'Ouchy 47. Un collaborateur y prend en charge les clients de Suisse romande.

Événements essentiels postérieurs au jour de référence du bilan

Aucun événement n'est survenu entre le 31 décembre 2025 et le 25 février 2026 qu'il conviendrait de communiquer ici.

Organe de révision

L'organe de révision a reçu en 2025 un honoraire (hors taxe sur la valeur ajoutée) de kCHF 63,7. L'organe de révision a changé, raison pour laquelle il n'y a pas de chiffres de l'exercice précédent. Aucune prestation supplémentaire n'a été fournie au cours de l'exercice considéré.

Rapport à la Confédération

La SERV est placée sous la surveillance du Conseil fédéral et la haute surveillance du Parlement (cf. art. 32 LASRE). Le Conseil fédéral définit les objectifs stratégiques de la SERV pour quatre ans et les contrôle périodiquement. La SERV rend régulièrement compte de la réalisation de ses objectifs et de l'évolution de ses affaires au Conseil fédéral. De plus, elle présente une fois par an l'évolution de ses affaires aux sous-commissions des commissions des finances et tous les quatre ans aux sous-commissions des commissions de gestion du Conseil des États et du Conseil national.

La version électronique de ce rapport de gestion est disponible sur www.serv-ch.com/rapport.

Rapport de l'organe de révision de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation, Zurich, au Conseil fédéral

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Assurance suisse contre les risques à l'exportation (l'entreprise), comprenant le compte de résultat pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, le bilan au 31 décembre 2025, le tableau des flux de trésorerie, la preuve d'autofinancement, les comptes par rubrique pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe au comptes annuels, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 41 à 60) sont conformes aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation présentes dans l'annexe au comptes annuels.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'entreprise, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé, dans son rapport en date du 26 février 2025, une opinion d'audit non modifiée sur ces comptes annuels.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, 8050 Zürich
+41 58 792 44 00

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation présentes dans l'annexe aux comptes annuels. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de l'entreprise à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'entreprise à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider l'entreprise ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'entreprise.

- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entreprise à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'entreprise à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

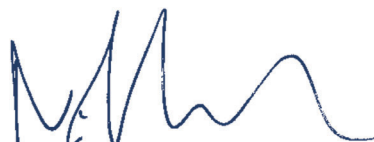
Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels, y compris la preuve d'autofinancement qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG



Christian Konopka
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Nicolas Stadler
Expert-réviseur agréé

Zurich, le 25 février 2026

Contact

Schweizerische Exportrisikoversicherung SERV
Genferstrasse 6
8002 Zürich
+41 58 551 55 55
info@serv-ch.com
www.serv-ch.com/de/

Assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV
Avenue d'Ouchy 47
1001 Lausanne
+41 21 613 35 84
lausanne@serv-ch.com
www.serv-ch.com/fr/

Rédaction, concept, conception

Assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV, Zurich

Crédits photos

Page de couverture: iStock.com/Bim
Photos organisation et personnel: Markus Bertschi, Zurich
Exemples tirés de la pratique: Calik Enerji Swiss AG, NÜSSLI Group, CD Group

Traduction

SwissGlobal Language Services AG

Le rapport annuel 2025 de la SERV est disponible en allemand,
en français et en anglais à l'adresse www.serv-ch.com/rapport.
La version PDF en allemand fait foi.



© Assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV 2026

Minimise risks. Maximise exports.